

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 NOVEMBRE 2015
tenue sous la présidence de M. J. LE GUERN

Présent-e-s	:	Mme	C.	ARMAND	Conseillère municipale
		M.	F.	BALMER	Conseiller municipal
		M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
		M.	F.	BORDA D'ÁGUA	Conseiller municipal
		M.	C.	COLQUHOUN	Conseiller municipal
		Mme	A.	DÉRUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
		M.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
		M.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal
		M.	J.	GAST	Conseiller municipal
		M.	F.	GROSS	Conseiller municipal
		M.	B.	HATT-ARNOLD	Conseiller municipal
		Mme	C.	HEINIGER	Conseillère municipale
		Mme	D.	JOTTERAND	Conseillère municipale
		Mme	F.	LAMBERT	Conseillère municipale
		M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal
		M.	L.	MARTINEZ	Conseiller municipal
		Mme	M	MATHEZ-ROGUET	Conseillère municipale
		M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal
		Mme	A.-M.	NICOLAS	Conseillère municipale
		Mme	C.	SABA	Conseillère municipale
		Mme	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
		Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale
		M.	J.	STROUN	Conseiller municipal
		Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
		M.	J.	LOCHER	Maire
		Mme	M.	GARCIA BEDETTI	Conseillère administrative
		M.	J.-M.	KARR	Conseiller administratif
		M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusé	:	M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal
Public	:	3 personnes			
Procès-verbal	:	Mmes Eliane MONNIN / Alexandra KARAM			

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2015.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Propositions du Conseil administratif
 - 4.1. Budget 2016 - vote :
 - des indemnités et frais aux conseillers municipaux et administratifs
 - de la taxe professionnelle : taux de dégrèvement
 - de la taxe professionnelle : montant minimum à percevoir
 - du budget administratif.
 - 4.2 Travaux relatifs à la création d'un sas à l'entrée de la salle communale J.-J. Gautier : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 85'000.- TTC).
 - 4.3 Travaux de réaménagement des surfaces du bâtiment administratif situé 6, route du Vallon : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 130'000.- TTC).
 - 4.4 Travaux de réaménagement des locaux de l'arrondissement d'Etat civil Chêne-Bougeries - Voirons, situés dans la villa Sismondi, sise 4, route du Vallon : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 40'000.- TTC).
 - 4.5 Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries : approbation des comptes 2014 et du rapport de gestion 2014.
 - 4.6 Délégation de la compétence au Conseil administratif pour la délivrance des préavis en matière de naturalisation.
5. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.
6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

* * * * *

M. Le Guern, président, ouvre la séance à 20h30 et souhaite la bienvenue aux participants. Il excuse l'absence de M. Ulmann.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2015

Au folio 5980, M. Messerli demande de rectifier le nom du service, soit : Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour.

Au folio 5977, Mme Wyss apporte la rectification suivante : [...] **les** noms des commissions (au lieu de **le** nom).

M. Stroun observe qu'il est inscrit, comme excusé alors qu'il était présent à la séance. Par ailleurs, il note un nombre de 20 voix pour, lors d'un vote à l'unanimité, alors que 22 membres du Conseil étaient présents.

Le président explique que cela dépend du nombre de personnes présentes lors des votes. Il se souvient qu'il a compté plusieurs fois.

- Ainsi amendé, le procès-verbal est approuvé par 21 voix pour et 2 abstentions.

2. Communications du Bureau

Le président donne ensuite lecture des courriers ci-après :

- Courrier de l'association « Un enfant - Un cadeau », daté octobre 2015, concernant un spectacle en faveur des enfants défavorisés de la région genevoise :

Madame, Monsieur,

Depuis 17 ans nous organisons en automne une action caritative, sous forme d'un spectacle dans lequel différents genres culturels ont été proposés (musique d'harmonie, théâtre, groupe de rock local, humoristes, spectacle pour enfants etc.).

Une des originalités de ces spectacles se trouve dans le prix d'entrée : en effet, en lieu et place d'argent sonnante et trébuchant, chaque spectateur doit apporter un cadeau pour un enfant. Ces cadeaux sont ensuite stockés et distribués à des associations œuvrant en faveur des enfants défavorisés de Genève ou de la région (le Foyer Arabelle, l'Association des Familles Monoparentales, Solidarité Femmes, le Club social rive gauche, le Coeur des Grottes et d'autres encore).

Notre spectacle annuel en 2015 aura lieu le mercredi 25 novembre à la Salle des Fêtes de Thônex, dans l'après-midi et sera destiné aux enfants de tout âge.

Nous nous permettons de vous remettre ci-joint des informations concernant ce grand événement caritatif. Nous aimerions que vous informiez le Conseil Municipal et que vous remettiez un "flyer" à chaque conseiller municipal.

Votre soutien nous serait très utile dans le cadre de notre campagne d'information. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous remercions d'avance de l'intérêt que vous porterez à notre courrier et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations solidaires.

*Steve Candolfi
Président*

*Alexandre Madrigali
Vice-président*

- Courrier, daté 3 novembre 2015, d'une personne licenciée de l'administration communale laquelle conteste le montant de l'indemnité qui lui a été versée :

Concerne : Versement partiel et modalités de paiement selon le courrier de l'OPE du 21 octobre 2015, de mon indemnité de licenciement due par la Ville de Chêne-Bougeries relative au jugement du Tribunal fédéral du 17 août 2015, selon l'article 31 alinéa 3 de la LPAC, au refus de me réintégrer dans mes fonctions

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Par souci de transparence, je me permets de vous transmettre en tant qu'autorité de compétence à l'approbation des comptes de la Ville de Chêne-Bougeries, copie du courrier

recommandé adressé, ce jour, à votre administration afin que le Conseil municipal puisse être informé de la manière dont celle-ci s'est permis de procéder au versement de mon indemnité.

Toutefois, je souhaite vous rendre attentif que selon l'article 26 al. g) de la LIPAD, afin de préserver ma sphère privée, mon «nom et mes données personnelles» ne peuvent pas figurer publiquement sur les PV du Conseil municipal. Je vous prie par conséquent de les caviarder, ainsi que sur tous vos PV en ligne actuellement.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Il donne également lecture de la position du Bureau concernant la constitution des commissions :

Le Bureau, compte tenu des différentes polémiques qui ont eu lieu au sujet des commissions a entériné les appellations « commission culture » et « commission sociale », étant entendu que des sujets peuvent être communs à ces deux commissions, comme il y a des sujets communs à d'autres commissions : par exemple, le thème des promotions est commun à la commission Jeunesse et à la commission Culture ; on a aussi eu l'an dernier le cas des jeux du préau de l'école de Conches traités par la commission Bâtiments et revu par la commission Jeunesse (avec un résultat final extrêmement satisfaisant). Il suffit de travailler en bonne intelligence et d'organiser exceptionnellement si le sujet le justifie une commission commune.

Le président annonce que le repas de Noël du Conseil municipal aura lieu le lundi 14 décembre. Des précisions seront données ultérieurement.

3. Communications du Conseil administratif

Le président donne la parole à M. Locher, Maire.

Directive concernant les relations entre le personnel communal et le Conseil municipal

Pour clarifier les rôles de chacun et pour protéger les collaborateurs, il m'importait de mettre en œuvre cette directive qui exprime en langage juridique les explications que M. Zuber, directeur du service de surveillance des communes, a donné à répétitions reprises devant votre Conseil. Les conseillers municipaux doivent traiter les employés communaux avec le plus grand respect pour l'ampleur de leurs tâches et le travail qu'ils accomplissent.

Rien n'empêche un conseiller municipal, lorsqu'il croise dans la rue un employé de la voirie de lui parler. En revanche, il n'a pas la possibilité de lui donner des ordres, ni des instructions. Ce serait un abus d'autorité. De leur côté, les employés sont tenus à un devoir de réserve vis-à-vis des membres du Conseil municipal, comme par rapport au reste de la population.

M. Locher précise encore que M. Karr annoncera sans doute dans ses communications qu'il n'a pas dû invoquer la LIPAD pour obtenir ce document.

BÂTIMENTS ET TRAVAUX

Au vu des divers points figurant à l'ordre du jour de votre Conseil ce soir, mes communications seront relativement brèves.

Ainsi, pour ce qui concerne mon dicastère des Bâtiments et des Travaux, sachez que des démarches ont été entreprises auprès de M. François Planche, président de l'association H A U, concernant l'accès des personnes handicapées aux bâtiments, installations et équipements publics, conformément aux dispositions contenues dans la nouvelle Constitution genevoise.

Ainsi, les membres de la commission seront prochainement saisis d'un crédit d'étude visant à établir un plan intentionnel relatif aux diverses modifications à apporter aux bâtiments administratifs ouverts au public, ainsi qu'aux mesures d'aménagement à envisager dans le cadre des futurs travaux d'équipement.

Comme indiqué aux commissaires, lors de leur séance du lundi 9 courant, une séance d'information publique, destinée aux habitants de Chêne-Bougeries et de la commune voisine de Vandoeuvres et consacrée au programme GEothermie 2020 des SIG, aura lieu à la salle communale Jean-Jacques Gautier, le 18 novembre. Une invitation « tout-ménage », envoyée par les SIG, a dû vous parvenir.

Au cours de cette séance du 9 novembre, les membres de la commission des Bâtiments et Travaux ont, par ailleurs, préavisé un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 50'000.- TTC, destiné à couvrir les coûts liés à des travaux de réaménagement et d'assainissement du chemin du Velours, travaux dont la maîtrise d'ouvrage sera exercée par la Ville de Genève.

Les commissaires ont également préavisé à cette occasion, un crédit-cadre d'investissement et financement, d'un montant de CHF 1'000'000.- TTC, en lien avec les travaux d'assainissement de la piscine située dans le groupe scolaire du Belvédère.

FINANCES - ADMINISTRATION

Concernant le domaine des Finances et de l'Administration, notre Conseil a décidé, lors de sa séance de la veille, conformément à la recommandation N° 3 figurant dans le rapport d'audit N° 68 de la Cour des comptes consacré à la gestion de nos ressources humaines, de valider une version remaniée des descriptifs de poste des secrétaires accueil du secrétariat général de la mairie.

Par ailleurs, le Conseil administratif recevra, lors de sa séance du 2 décembre prochain, Mme Marie-Rose Bütikofer, aide-concierge à l'école de la Gradelle, à l'occasion de son prochain départ à la retraite prévu au courant du mois de janvier 2016.

Sachez encore qu'une rencontre aura en principe lieu, mercredi 25 courant, avec les membres de la Commission du personnel, afin d'examiner plus avant la teneur du projet relatif au nouveau statut du personnel communal.

Pour le surplus, M. Nicola Bellitto, ancien employé de la Ville, a formé recours, le 4 courant, auprès du Tribunal fédéral, contre le jugement de la Chambre administrative de la Cour de

justice du 29 septembre 2015, laquelle avait déclaré irrecevable un recours que ce dernier avait interjeté, le 7 novembre 2014, par-devant ladite Chambre administrative et mettant à sa charge un émolument de CHF 500.-.

Pour conclure ces communications, je souhaiterais encore vous signaler, concernant le devenir de l'office postal de Conches, qu'une assemblée générale des actionnaires de la SI Carrefour de Conches aura lieu début décembre.

Une décision, relative à l'attribution de ces locaux, situés au N° 177 de la route de Florissant, à un repreneur s'engageant à exploiter une agence postale, devrait être prise à cette occasion.

Le président passe la parole à Mme Garcia Bedetti, conseillère administrative.

CULTURE

Les événements à venir

Demain, **vendredi 13 novembre, dès 14h00 et jusqu'à 22h00, l'Espace Nouveau Vallon** accueillera **la Nuit du Conte en Suisse**, organisée par les conteurs de Genève du mouvement des aînés, un moment d'échange pour grands et petits, placé sous le signe du partage intergénérationnel.

Au programme, contes, chants, goûter, découverte de Cirquençhène, et partie officielle à 19 h 00.

Samedi 14 novembre, à 20h30, un concert en entrée libre, avec le Chœur des Trois Frontières, dirigé par Jean-Marie Curti, aura lieu à la Basilique Notre-Dame de François d'Assise.

Du 19 novembre au 15 décembre, c'est à la Villa Esprit 3, à Onex, que vous pourrez découvrir les sculptures de Mme Antoinette Deley, qui avait, par ailleurs, réalisé la sculpture du Mérite Chênois offerte à Mme Chantal Mathieu, lauréate du prix 2015.

Le traditionnel Marché de Noël organisé conjointement avec la commune de Chêne-Bourg aura lieu **les samedi 28 et dimanche 29 novembre**. Une quarantaine de stands vous accueilleront pour vous faire découvrir de l'artisanat et diverses spécialités culinaires.

Le **dimanche 6 décembre** le **Saint-Nicolas** et le Père Fouettard, accompagnés de leur âne, émerveilleront les enfants de notre commune.

Comme de coutume, c'est après le cortège aux flambeaux que les enfants inscrits recevront de la main de Saint-Nicolas, un cornet de friandises, puis pourront se rassembler en famille autour d'une soupe et de marrons tout chauds !

Au lendemain du Réveillon, c'est en musique que **l'Orchestre Buissonnier** nous proposera de nous rassembler, **le vendredi 1^{er} janvier, à 17h00, à la salle communale Jean-Jacques Gautier**, pour un concert toujours magique.

Un buffet suivra le concert et permettra à toutes et à tous de se réunir pour transmettre ses vœux.

Puis, il faudra attendre **le mardi 12 janvier, dès 18h30**, à l'issue des vacances scolaires, pour nous retrouver tous ensemble à l'occasion de **l'Apéritif des vœux à la salle communale Jean-Jacques Gautier**.

Moment de convivialité où les autorités ont toujours plaisir à formuler leurs vœux pour l'an à venir à l'attention de leurs communiens, entourés des nouveaux résidents et des associations qui profitent de cette soirée pour mieux se faire connaître.

Le démarrage de la saison culturelle 2016 aura lieu avec la venue de **Théâtrechamp et sa nouvelle création théâtrale « Et si c'était moi ? »**, qui traite du sujet sensible mais d'actualité de la violence et du harcèlement scolaire chez les jeunes.

Ce spectacle proposera 10 représentations **du 28 janvier au 7 février 2016, à la salle communale Jean-Jacques Gautier**.

PREVENTION ET SECURITE

Réorganisation suite à l'entrée en vigueur de la révision de la Loi sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux de stationnement et les gardes auxiliaires des communes (LAPM) et de son règlement (RAPM)

Donnant suite à la communication qui vous a été faite par mon collègue et Maire M. Locher, lors de la précédente séance de votre Conseil, nous vous informons des décisions prises en matière organisationnelle concernant le service Prévention et sécurité.

Suite à la nouvelle révision du règlement sur les agents de police municipale, entré en vigueur le 1^{er} septembre de cette année, ces derniers sont désormais compétents pour appliquer l'intégralité de la législation fédérale sur la circulation routière et sur les armes. Notre police municipale a également des compétences en matière de consommation et détention à des fins de consommation de stupéfiants et faculté d'intervenir en matière d'infractions à la loi fédérale sur les étrangers.

Prochainement habilités à exécuter des tâches de police judiciaire, les corps de police municipale ne peuvent, bien évidemment, dans ce cadre-là, recevoir d'instructions que du Ministère public ou de la police cantonale. L'élargissement des compétences de la police municipale à des tâches de nature judiciaire nous a amenés à faire évoluer l'organisation de l'actuel service Prévention et Sécurité vers une solution en adéquation avec ce changement d'importance.

Il a ainsi été décidé, en concertation avec les intéressés et après analyse approfondie, de transformer le poste de responsable de la police municipale et adjoint à la cheffe du service Prévention & Sécurité en une fonction plus classique de « chef de poste », à la tête du corps de police municipale.

Afin de ne pas perdre la dimension de prévention et proximité, essentielle à Chêne-Bougeries et qui a été développée dans le cadre de la précédente organisation, le poste de l'actuelle cheffe de service est transformé en poste de coordinatrice Jeunesse, Prévention & Sécurité, comprenant notamment la coordination avec les TSHM, la police cantonale et municipale, la Direction générale des transports, en lien avec les questions de mobilité et de sécurité routière, ainsi que le secrétariat général du DSE, auquel a été rattaché le domaine de la cohésion sociale.

Par ailleurs, la Commission consultative de la sécurité municipale, réunie le 26 octobre, a fixé la date d'application effective des nouvelles compétences au 1^{er} mars 2016.

Dans l'intervalle, le Département de la sécurité et de l'économie procédera, en partenariat avec les instances communales concernées, à une phase d'étude et de préparation des moyens y relatifs.

Il étudiera également des possibilités de mutualisation concernant la création et la gestion de locaux d'audition ou de rétention.

À cet égard, dans un souci d'économie des coûts, nous nous approcherons au cours de ces prochaines semaines des communes voisines, afin d'évaluer quelles sont les solutions concrètes qui pourraient d'ores et déjà être évoquées avec le Département.

TSHM Trois-Chêne

Je reviens également sur l'intention des autorités thônésiennes de résilier la convention liant leur commune à la FASe, en particulier pour ce qui concerne la collaboration avec les travailleurs sociaux hors murs.

Suite à la tenue de la traditionnelle séance biannuelle du groupe de pilotage FASe Trois-Chêne, hier matin, nous avons été informés qu'une décision définitive sera prise par Thônex, d'ici au mois de juin 2016, soit préalablement à l'élaboration de leur projet de budget communal 2017.

À cet égard, et afin notamment de pouvoir garantir un cadre de travail clair à l'équipe des TSHM Trois-Chêne, une rencontre aura lieu, le 13 janvier 2016, avec la FASe, en présence des autorités de Chêne-Bourg, afin d'arrêter des modalités organisationnelles relatives à un éventuel retrait de Thônex de la convention.

Je ne manquerai bien évidemment pas d'informer ponctuellement votre Conseil de l'état d'avancement de ce dossier, s'agissant de prestations essentielles pour les jeunes de notre région.

J'aimerais couper court ici aux rumeurs que certains partis ont fait circuler suite au souhait de Thônex de résilier la convention liant leur commune à la FASe qui serait due à une mauvaise entente entre les magistrats des trois communes chénoises. En effet, Thônex a depuis longtemps une vision différente de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg concernant l'encadrement des jeunes.

Séance de cohésion sociale et prévention-jeunesse

Nous avons récemment rencontré, dans le cadre d'une première séance de cohésion sociale interservices, avec la participation de la responsable des TSHM Trois-Chêne, la Directrice de nos écoles primaires, Madame Desjacques-Privato.

La situation de certains quartiers ou immeubles, comprenant des familles en situation précaire a notamment été évoquée.

À cet égard, il a été relevé, par nos partenaires, le travail positif effectué, auprès des familles en difficulté, par le service social communal, avec lequel les enseignants sont régulièrement

en contact pour signaler diverses situations, qui donnent, par la suite, souvent lieu à des entretiens et des aides financières ponctuelles.

Conscients que certains enfants auraient particulièrement besoin de pouvoir bénéficier de loisirs valorisants, nous rédigerons un catalogue énumérant toutes les possibilités offertes sur le territoire communal en matière d'activités extrascolaires : sports, musique, cirque... afin que les enseignants et la Directrice puissent bénéficier d'un support, dans leurs entretiens avec les parents, et appuyer leurs conseils de manière concrète.

Au niveau de la prévention en matière de consommation d'alcool et de produits psychotropes auprès des pré-adolescents, les TSHM ont proposé d'initier des actions de sensibilisation précoce, en plaçant leur bus itinérant, une fois par semaine, dans la cour du préau de l'école de Chêne-Bougeries. Cette proposition, à laquelle la Directrice des écoles adhère pleinement, sera soumise au Conseil d'établissement lors de sa prochaine séance.

Mobilité

Je vous ai informés, lors du précédent conseil, de notre intention de mettre à disposition de nos communiens un système de vélos en libre-service, dotés de cadenas électroniques, en octroyant une autorisation d'utilisation du domaine public pour une dizaine de stations à l'association Vélo-public - partenaire d'Intermobility, laquelle développe ce système avec les communes de Meyrin et de Vernier.

Entre-temps, vous aurez sûrement pris connaissance de la publication, dans la FAO du mardi 3 novembre, d'un appel à candidatures, pour la concession d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation d'un système de vélos en libre-service pour les Villes de Genève, Carouge, Onex, Lancy, Vernier et Plan-les-Ouates.

Si, à l'instar du Conseiller administratif de Vernier, Monsieur Roachat, on ne peut que regretter l'absence des Trois-Chêne dans le cadre de ce projet étatique, je ne peux, pour ma part, que prendre acte d'en avoir eu connaissance par voie de presse et estime que les habitants de Chêne-Bougeries ne peuvent attendre, des années durant, la mise-à-disposition d'un système de vélos en libre-service.

Ainsi, après en avoir discuté avec Meyrin et Vernier, nous entendons aller de l'avant avec ce projet, à la condition de pouvoir bénéficier de la gratuité de la mise-en-place du système durant toute la durée de l'autorisation, qui devrait être de cinq ans, puis renouvelable de deux ans en deux ans.

PETITE ENFANCE ET ÉCOLES

Après analyse de la liste d'attente gérée par le BuPE et examen de la nature des demandes en places d'accueil formulées par les parents, et tenant compte du fait que plus de 50 % des enfants fréquentant l'institution proviennent d'autres communes, notre Conseil a décidé de confier mandat à la société Amalthée, en vue d'une étude de faisabilité concernant l'éventuelle transformation en crèche du jardin d'enfants « Les Castagnettes ».

À cet égard, contact a d'ores et déjà été pris avec le bureau d'architecture Bonhôte Zapata, afin de déterminer dans quelle mesure les plans des futurs espaces situés en rez-de-chaussée de deux bâtiments à construire par la CODHA, pourraient encore être modifiés.

Cette problématique fera d'ailleurs l'objet de discussions avec les membres du Comité des « Castagnettes », lors d'une rencontre prévue le lundi 23 novembre, à 12h30.

Notre Conseil a également décidé de confier à la société citée, un mandat d'analyse des besoins en matière de places d'accueil dans le domaine de la Petite enfance dans les secteurs centre et sud de la commune, ceci en lien avec le projet visant à l'implantation d'un Espace de Vie Infantile multi-accueil, sur la parcelle dont l'association de l'institution de la Pommière est propriétaire dans le secteur de Conches.

En ce qui concerne un mandat que nous pourrions envisager de donner à la société *Pop e poppa* pour la gestion de la crèche du Nouveau Prieuré, la commission Jeunesse devra nous faire un rapport.

En attendant j'ai expliqué à la directrice, Mme Malinjud, les raisons de ma démarche, tout en lui affirmant qu'il ne s'agit en aucun cas d'en faire une crèche « au rabais » et qu'il appartiendrait toujours à la commune de décider du budget alloué pour faire fonctionner la crèche du Nouveau Prieuré.

Les membres du conseil de fondation, conseil qui n'a pas encore été constitué officiellement, sont également au courant.

J'aimerais également rassurer M. Messerli ici qui parlait de privatiser la crèche lors de la dernière séance du Conseil municipal. Il ne s'agit en aucun cas d'une telle intention.

J'ai également contacté le SASAJ concernant des problèmes dans une crèche à Champel gérée par *Pop et Poppa*, comme on a pu lire dans le journaux. On m'a confirmé qu'il s'agissait d'une crèche privée, qui n'est pas comparable à une crèche communale. Renseignements pris, les licenciements dans cette crèche étaient d'ailleurs tout à fait justifiés.

AFFAIRES SOCIALES

Notre Conseil a décidé, lors de sa séance du 28 octobre, de l'octroi des subventions 2015 en faveur des diverses associations actives dans le domaine dit de l'« aide sociale Genève », ceci pour un montant de CHF 75'000.-.

Les préparatifs, concernant l'exposition que nous consacrons aux « Proches aidants » en février 2016, vont bon train.

Ainsi, plusieurs rencontres ont été organisées avec des représentantes de la Maison de Tara, du Foyer de jour « La Seymaz », de la Direction générale de la santé, ainsi qu'avec la chargée des projets communautaires de la Ville du Grand-Saconnex, laquelle a accueilli l'exposition du 27 au 30 octobre 2015.

Concernant les Aînés, le groupe de réflexion ad hoc s'est réuni, le mardi 10 courant, afin d'organiser les prises de contact avec les seize personnes ayant indiqué, à ce jour, vouloir faire partie du Comité de l'association « Les Chênes 50 ans & + ».

En cas d'intérêt réitéré, ces personnes seront invitées à participer à une séance de travail d'ores et déjà prévue le mardi 12 janvier 2016.

Dans l'intervalle, les membres du groupe de réflexion ad hoc se réuniront à nouveau, le mardi 8 décembre prochain.

Le président passe la parole à M. Karr, conseiller administratif.

TERRITOIRE ET VILLAGE DE CHENE-BOUGERIES

Concernant le village de Chêne-Bougeries, sachez qu'un atelier de travail, réunissant des représentants de la société Valres Fund et de la CODHA, en qualité de mandataire de la famille Favrat, a eu lieu, le 4 courant, en présence également de MM. Philippe Vasey, Angelo Ferrari et Yannis Ioannides, mandataires de la commune dans le cadre de ce dossier ; ceci en vue de débattre plus avant des futurs aménagements des espaces intérieurs de l'îlot compris dans le périmètre du plan de site.

Un deuxième atelier de travail est d'ores et déjà agendé pour le 14 décembre.

Concernant les travaux préparatoires au relevé du chantier A, environ 170 m³ d'encombrants, entreposés dans les bâtiments sis aux N^{os} 25 et 27 de la rue de Chêne-Bougeries, ont été évacués, à ce jour, afin de permettre à nos architectes et ingénieurs mandataires d'effectuer un relevé le plus précis possible de ces bâtiments.

De plus nous avons quelques indices quant à la présence éventuelle d'amiante et de plomb. Nous suivons cette situation au quotidien afin de minimiser l'impact financier de ces nouveaux éléments.

Suite à la séance de la commission ad hoc Montagne du 23 septembre, élargie pour l'occasion aux membres de la commission Territoire, et au cours de laquelle a eu lieu une présentation détaillée du projet de surélévation des immeubles situés au chemin De-La-Montagne, ceci en présence des propriétaires de ces immeubles, accompagnés de leur conseil, Maître François Bellanger et de leurs architectes, ainsi qu'en présence de représentants du comité du Groupe Montagne, accompagnés de leur conseil, Maître David Lachat, le Conseil administratif a adressé un courrier, en date du 25 septembre 2015, à M. François Longchamp, Président du Conseil d'État, afin de former opposition au projet de loi 196 modifiant les limites de zones dans le secteur et demandant par ailleurs à ce que nous soyons auditionnés à ce sujet par la commission d'aménagement du Grand Conseil.

Concernant le Grand projet et ses indications directrices, une exposition de diverses planches illustrant les destructions envisagées par l'État dans divers périmètres dudit Grand projet aura lieu, à l'Espace Nouveau Vallon, du 18 au 28 janvier 2016. Un flyer d'invitation vous parviendra en temps voulu.

Plus substantiellement, il sera nécessaire d'accompagner, au cours des mois à venir, ce projet dans le cadre, entre autres, de l'adaptation de notre Plan directeur communal, ainsi que de notre Plan directeur des chemins pour piétons au Plan directeur cantonal, ceci sur la base, notamment, du « Plan Guide » contenu dans le Grand projet.

Pour ce faire, divers mandats sont confiés à l'Hepia, en vue de procéder à une actualisation des domaines de base cartographiques, ainsi qu'au bureau Urbaplan en vue d'adapter notre plan directeur communal aux nouvelles directives, ceci dans la perspective de son approbation par le Conseil d'État. Ce sujet, d'entente avec le président de la commission Territoire, sera à l'ordre du jour de la séance du mois de décembre.

Concernant la parcelle 491 Chevillard / Jules Cougnard, notre Conseil a assisté à la séance publique du 6 octobre dernier organisée par le DALE afin de présenter le projet de PLQ priorisé dans le cadre du Grand Projet. Cette séance qui serait toutefois à considérer comme une séance de concertation à proprement parler au sens des articles 11 et 135, alinéa 1 et 2 de la constitution genevoise, contrairement aux dispositions de la nouvelle LGZD ou à celles figurant à l'article 4, alinéa 2 LAT, s'est déroulée en présence d'environ 80 personnes. Les interventions du public ont été entendues.

BIODIVERSITE ET ESPACES PUBLICS

La mise à jour de l'inventaire cantonal des arbres isolés (ICA) sur le territoire communal se poursuit.

Les relevés prioritaires concernent le périmètre situé entre la route de Chêne et la future « Voie verte CEVA », périmètre dans lequel septante-six parcelles privées ont pu être visitées à ce jour.

Cet inventaire se poursuivra dans le secteur situé au sud de la route de Chêne et à l'est du chemin De-La-Montagne.

Dans l'intervalle, notre observateur du territoire et de la biodiversité concentrera également ses efforts sur la stratégie et les outils d'information à développer dans le cadre de notre prochaine campagne de communication.

Dans le cadre du projet prioritaire de l'Arve, le Conseil administratif a décidé de s'associer aux futures études entreprises par le canton, concernant un réaménagement de l'accès au site des SIG dans le secteur de Conches, en particulier sous l'angle de la sécurisation des cyclistes.

En conséquence, cette partie du dossier a été transmis à ma collègue, Mme Garcia Bedetti, en qualité de conseillère administrative chargée de la Mobilité.

Pour le surplus, le Conseil administratif a décidé de ne pas cofinancer les études cantonales à venir, concernant les projets de réaménagement du Parc des Crêts-de-Florissant, propriété de l'État et mise à disposition de la commune jusqu'en 2020 et du secteur dit de la Croix-Verte, c'est-à-dire la parcelle à l'angle Florissant / Conches

Projet CEVA

Les membres du Comité directeur du projet « Voie verte CEVA » se sont récemment réunis à deux reprises, soit le 5 octobre, puis le 28 octobre, afin d'examiner en particulier la teneur d'un projet de convention à passer entre les CFF et les communes de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries, Cologny et Thônex, ainsi qu'avec la Ville de Genève. Une nouvelle séance aura lieu demain à la toute première heure.

Les membres de la commission Biodiversité et Espaces publics ont, d'ailleurs, eu l'opportunité de visiter le tracé, le 5 novembre.

À cette occasion, ces derniers ont pu prendre connaissance de la volonté du canton de fermer ses parcelles sur lesquelles sont situés le Cycle d'orientation de la Gradelle et de l'ECG Jean-

Piaget en faisant poser, le moment venu, une clôture grillagée de 2 mètres de hauteur le long de la Voie verte.

Il en va de même pour ce qui concerne la parcelle située au chemin De-La-Montagne et sur laquelle se situait l'ancienne maison du garde-barrière.

Je souhaiterais encore vous signaler que le chantier de la Voie verte à proprement parler devrait pouvoir débuter à partir du mois de mai 2016 dès la fin des travaux de Génie Civil et que les engagements financiers de CEVA, en lien avec les aménagements à réaliser, s'élèvent à ce stade à CHF 15,5 millions.

Un cahier de détails sera établi par le bureau Henchoz, mandataire de la Direction de projet, pour l'entretien des plantations qui seront réalisées dans le cadre des compensations écologiques prévues dans le cadre de la PAP.

Des contrôles *in situ* de l'état sanitaire de ces plantations devraient être effectués, le moment venu, par le Service environnement des CFF ou par un bureau mandaté par eux.

L'adjudication des travaux, relatifs aux aménagements projetés de la Voie verte, est prévue au courant de l'automne 2016.

Le coût des investissements à consentir par les communes, lesquels s'ajoutent à la participation de CHF 15,5 millions de CEVA, s'élèvent à CHF 2,37 millions pour ce qui concerne les éclairages, le mobilier, ainsi que divers équipements signalétiques.

La participation financière de la Ville de Chêne-Bougeries s'élèverait, quant à elle, sous réserve, à CHF 932'000.- HT.

En marge de cette problématique, relative à la répartition des coûts de construction, de nettoyage, d'entretien courant et de fonctionnement, sachez encore que la constitution de servitudes d'utilisation publique en faveur des communes traversées par la Voie verte, impliquerait l'approbation d'une délibération y relative par votre Conseil.

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET COMMUNICATION

Le Conseil administratif a décidé de développer un projet, consistant en une refonte complète du site Internet communal, dans le cadre d'une approche « open source » basée sur le logiciel Typo 3, ceci en s'inspirant notamment du site de la Ville de Gland.

Bien que le contenu existant soit varié et donne a priori satisfaction aux utilisateurs, la lisibilité et l'ergonomie du futur site devront toutefois être accrues.

ÉTAT CIVIL

Concernant l'arrondissement d'état civil Chêne-Bougeries-Voirons, sachez que les magistrats délégués du groupement se sont réunis, hier 11 courant, en vue d'examiner, puis d'approuver, à l'unanimité, le budget de fonctionnement 2016 de l'office. Le message des communes partenaires a été très chaleureux et la collaboration pour plusieurs années s'annonce sous les meilleurs auspices.

CIE 21 DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE CHENE-BOUGERIES

Suite à une rencontre avec le Capitaine Bernardi, ce dernier a fait part de la reconnaissance de la compagnie pour le vote favorable à l'achat du véhicule – le troisième – lors de la dernière séance de votre Conseil.

Et pour conclure mes communications relatives aux dicastères et domaines d'activités dont j'ai la charge, sachez encore que le Conseil administratif a décidé d'accepter la proposition du Commandant de la Cie 21 des sapeurs-pompiers de promouvoir au grade de Sergente la Caporale France Rioux.

Enfin, concernant la question de la directive qu'évoquait tantôt M. le Maire, je vous confirme qu'aux fins d'obtenir une décision ayant une portée externe à la seule administration communale, j'ai bel et bien dû faire une demande au sens de la LIPAD pour avoir connaissance de cette décision de façon publique et ne pas faire simplement circuler une directive que j'aurais obtenue dans le cadre de rapports protégés par le secret de fonction.

Le président apporte une précision concernant cette directive qui a été lue en réunion du Bureau. Il est apparu que les conseillers municipaux devaient bel et bien avoir connaissance de la directive puisqu'elle traite de relations entre le personnel de l'administration communale et les membres de ce Conseil. Pour cette raison, copie de la directive sera jointe au présent procès-verbal.

4. Propositions du Conseil administratif

4.1. Budget 2016 - vote :

Le président passe la parole à M. le Maire.

M. Locher relève que le Conseil administratif présente un budget équilibré et qui permet de répondre aux objectifs que ce dernier s'est fixés pour la présente législature, plus formellement aux programmes politiques sur la base desquels les conseillers administratifs se sont fait élire et au projet de législature que Mme Garcia et M. Locher ont annoncé aux conseillers municipaux au début de la législature. Le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 37'786'445.- aux charges et de CHF 37'801'194.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 14'749.-. Lorsque, au mois de juin dernier, M. Locher avait fait état du processus budgétaire à venir en séance du Conseil municipal, il avait appelé les groupes ou les conseillers municipaux qui auraient des propositions, des demandes, des suggestions, des critiques à lui en faire part durant l'été. Il avait même proposé qu'on lui fasse parvenir les remarques par courriel si nécessaire. Il n'a reçu aucune remarque des groupes cet été et il n'a reçu que très récemment une seule demande, qui provenait du bureau du Conseil municipal et du président du Conseil municipal en vue du maintien dans le cadre de ce budget, d'une part, des frais liés au voyage du Conseil municipal que le Conseil administratif avait enlevés pour 2016 dans l'idée de réaliser des économies et, d'autre part, des indemnités versées aux conseillers municipaux pour leur permettre de s'équiper en matériel informatique. Pour mémoire, M. Locher rappelle qu'il est à l'origine de cette indemnité de CHF 1'000.- par an et par conseiller municipal. Lors de la séance du bureau qui a précédé la séance du Conseil municipal du 10 avril 2008, bureau qu'il présidait à l'époque, il avait fait adopter par les divers groupes politiques une réforme du secrétariat du Conseil municipal afin d'adapter ses méthodes de travail aux nouvelles technologies. Une indemnité de CHF 1'000.- par an devait permettre aux conseillers municipaux de s'équiper en

conséquence, et surtout de convaincre les récalcitrants à l'informatique. Le montant de cette indemnité n'a plus été revu depuis, alors que l'informatique a largement trouvé sa place dans les foyers. Par rapport à la dernière présentation du budget que M. Locher a faite, le Conseil administratif a réintroduit non pas CHF 1'000.- mais CHF 500.- en tant qu'indemnité annuelle forfaitaire pour chaque conseiller municipal dans le cadre de ce subventionnement des équipements informatiques. Le Conseil administratif a également rétabli les frais de déplacement du Conseil municipal à hauteur de CHF 14'000.-, comme dans les budgets précédents, pour pouvoir assurer la sortie du Conseil municipal selon les vœux du président. Deux autres corrections ont été apportées. Premièrement, le budget de fonctionnement du Centre sportif de Sous-Moulin ayant été adopté tout dernièrement avec une diminution de CHF 19'596.-, le Conseil administratif propose un budget communal comprenant le chiffre correct, soit une réduction du montant lié aux frais de fonctionnement du CSSM figurant sous rubrique 34 01 351. Deuxièmement, la commune a reçu la version définitive du projet de budget définitif de la FASe (animation socioculturelle) et le montant sous rubrique 35 01 361 a été augmenté de CHF 7'835.- en conséquence. Ces légères augmentations de charges sont compensées par un prélèvement supplémentaire dans le cadre des immeubles locatifs, à la rubrique 95 00 488, ceci pour un montant de CHF 26'500.-, ce qui permet de conserver un résultat de CHF 14'749.-.

Le président passe la parole à M. Fassbind, président de la commission des Finances.

M. Fassbind signale qu'en plus de la séance des commissions Réunies dont le Conseil municipal vient d'approuver le procès-verbal, le budget a été discuté en commission des Finances le 2 courant. Il donne connaissance des préavis, qui ont été émis après plus d'une heure de discussion :

- Par 5 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, la commission des Finances a préavisé favorablement les indemnités et frais du Conseil municipal et du Conseil administratif.
- Par 6 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, la commission des Finances a préavisé favorablement le maintien à 100% du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle.
- Par 5 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, la commission des Finances a préavisé favorablement le montant minimum de la taxe professionnelle à percevoir.
- Par 5 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, la commission des Finances a préavisé favorablement le budget administratif 2016.

Le président ouvre la discussion.

Mme Sobanek regrette de devoir corriger les propos M. le Conseiller administratif quand il affirme ne pas avoir reçu de propositions concernant le projet de budget. Certes, le groupe Alternatives n'est pas intervenu durant l'été, mais il a fait savoir lors de la séance des commissions Réunies qu'il n'était pas d'accord avec les montants figurant sous certaines rubriques. Mme Sobanek salue la décision du Conseil administratif de réintroduire l'indemnité informatique, mais surtout le montant consacré à la sortie du Conseil municipal. À cet égard, ce n'est pas le fait d'entreprendre un voyage qui est important, mais c'est de permettre, surtout en début de législature, aux conseillers municipaux de se rencontrer dans un autre cadre, de faire mieux connaissance pour qu'ensuite le travail en séance du

Conseil municipal se passe bien. C'était d'ailleurs une modification que Mme Sobanek avait demandée en commission des Finances. En raison de l'absence au budget 2016 d'un montant consacré à la sortie du Conseil municipal, le groupe Alternatives avait refusé le premier objet relatif aux indemnités versées aux conseillers administratifs et municipaux. Par ailleurs, le groupe Alternatives a également demandé l'encaissement de la taxe professionnelle – Mme Sobanek réitérera la proposition ce soir. Ainsi, il est proposé d'encaisser la taxe à raison de 50 %. Des propositions ont aussi été formulées concernant l'aide au développement où l'on tente de faire croire aux communiens que l'on conserve le 0,7 % mais en le calculant d'une autre façon, assez perfide et sournoise, ce qui conduit finalement à diminuer de CHF 82'000.- le montant consacré à l'aide au développement.

Mme Sobanek réitère les propositions que le groupe Alternatives a faites et qui n'ont pas été reprises dans le budget :

- Rubrique 58 00 367 20 : Revenir au mode de calcul précédant concernant l'aide au développement en prenant comme base le budget global et non pas le budget des recettes des personnes physiques moins la somme de la contribution communale au fonds de péréquation intercommunal. Le groupe Alternatives demande donc de rajouter au budget un montant de CHF 82'000.-.
- Le groupe Alternatives demande que la taxe professionnelle soit encaissée à raison de 50 %. En effet, il n'y a aucune raison de ne pas encaisser cette dernière. Et que l'on épargne à Mme Sobanek la litanie éternelle sur ce « vieil impôt napoléonien » qu'elle entend depuis treize ans. Cette taxe est encaissée dans d'autres communes. Elle permet de réaliser des actions en faveur des communiens. Encore une fois, il n'y a aucune raison de ne pas l'encaisser, d'autant plus que la somme que la commune pourrait percevoir de la taxe professionnelle est prise en compte dans le calcul de sa capacité financière, dans le cadre de la péréquation intercommunale.
- Rubrique 02 00 305 : prévoir un montant de CHF 5'000.- pour des frais de coaching pour le Conseil administratif. Lors de la dernière législature, la commune a vécu quatre ans avec des conseillers administratifs qui ne pouvaient pas se parler. D'un côté, il y avait le conseiller administratif Vert et de l'autre les conseillers administratifs PLR. Toute communication s'est grippée. Mme Sobanek avait un léger espoir que cette situation change avec la nouvelle législature. Or, cette dernière s'est grippée davantage. Pour la commune, vivre encore cinq ans comme cela n'est pas possible. Le groupe Alternatives propose donc d'ajouter un montant de CHF 5'000.- sous rubrique citée parce qu'il faut recourir à un spécialiste qui puisse amener les conseillers administratifs à se parler.
- Concernant le financement de ces dépenses supplémentaires, il suffit d'encaisser le montant de la taxe professionnelle. Il y aurait certainement dans ce cas un excédent de revenus encore plus important.

M. Gross déclare pour le groupe des Verts :

« Rigueur et transparence », tel est le slogan qui accompagnait la présentation du budget sur lequel nous sommes appelés à nous prononcer ce soir.

Ces auspices étaient prometteurs, après tout ce que nous avons demandé ces quatre dernières années. Malheureusement, en analysant plus en profondeur ce budget, nous n'avons trouvé ni rigueur ni transparence.

Pas de transparence quand on annonce une réduction des charges. En réalité, les dépenses courantes de fonctionnement sont en augmentation de 1% par rapport au budget 2015 et même de 14 % par rapport aux comptes 2014 qui étaient déficitaires à hauteur de près de CHF 3 millions.

Pas de rigueur non plus, lorsqu'on couvre cette augmentation de dépenses par un prélèvement encore plus important que les années précédentes sur le patrimoine de la commune. Cette année, ce sont CHF1'456'500.- qui sont prélevés contre CHF 975'000.- l'an dernier. Ceci en plus des CHF 3,3 millions de revenus du patrimoine qui sont prélevés depuis 2013 !

Nous avons toujours dit que ce prélèvement était une solution de facilité qui permet à la commune de vivre au-dessus de ses moyens. En effet, les dépenses de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes fiscales : depuis quatre ans, les dépenses ont augmenté de 20,5 % quand les recettes fiscales n'ont progressé que de 4 %.

Les Verts comprendraient tout à fait que ce prélèvement sur le patrimoine serve à compenser une éventuelle augmentation des dotations aux amortissements – qu'ils réclament depuis quatre ans –, si les investissements engagés conduisaient à une progression significative de ces dotations. Malheureusement, les investissements sont encore largement insuffisants et la dotation aux amortissements est, cette année encore, en recul !

De plus, la répartition des dépenses prévisionnelles relève d'un choix politique que nous ne pouvons accepter sachant que l'aide au développement a été brutalement laminée et l'aide sociale mise sous tutelle.

Enfin, la modification de budget proposée est proprement scandaleuse. Le Conseil administratif n'a pas essayé de trouver des économies sur un ou des postes généreusement pourvus. Il s'est contenté d'augmenter le prélèvement sur les immeubles pour financer le voyage du Conseil municipal et l'indemnité informatique. Par là-même, il tente de nous rendre complice de ce procédé (boucler le budget en prélevant l'argent nécessaire sur le patrimoine de la commune) que nous avons toujours dénoncé et que nous continuerons à dénoncer.

En résumé, « facilité et tour de vis social », voilà qui résume, selon notre groupe, au mieux le budget qui nous est présenté ce soir et qui par conséquent sera refusé par le groupe des Verts de Chêne-Bougeries.

Voilà pour la position consensuelle partagée par l'ensemble des Verts de Chêne-Bougeries. Je laisserai à présent chacun d'entre eux qui le souhaitent exposer les raisons plus personnelles motivant son choix de refuser ce budget, en plus de celles exposées à l'instant.

M. Bauduccio revient à la taxe professionnelle. Comme les plus anciens membres de ce Conseil le savent, il se bat depuis 2006, avec la Confédération, pour abolir cette taxe. Cette année était la date limite pour supprimer cette taxe qui ne respecte pas la Constitution fédérale, dont l'article 8 stipule clairement l'égalité de tous et l'interdiction de discriminer une partie des citoyens. C'est pourquoi M. Bauduccio invite le Conseil municipal à s'abstenir de voter ce qui est proposé et à refuser tout simplement de percevoir cette taxe.

M. Fassbind déclare pour le groupe PLR :

Un exercice comptable va de la prévision à la révision des comptes. Nous sommes ce soir tout au début de l'exercice 2016 avec l'approbation du budget. Ensuite, il s'agira de suivre les différentes évolutions durant toute l'année en se référant aux chiffres de ce soir et enfin, au printemps 2017, de clore l'exercice avec la présentation des comptes. Le budget constitue donc la base du fonctionnement de la commune en 2016.

C'est pourquoi le groupe PLR tient à remercier chaque collaborateur de la commune pour le soin mis à la réalisation de ce document. Comme il est de coutume depuis quelques années, les chefs de service et le Conseil administratif ont pris une journée au vert pour étudier les besoins. En effet, pour un grand nombre de dépenses, les habitudes, les engagements en cours, les projets et les modifications dues aux changements de société déterminent grandement les montants.

D'autres postes sont plus stratégiques et dépendent de la direction que le Conseil administratif veut donner à la gestion de la commune. Ce budget reprend les projets de législature tels que définis par Mme Garcia et M. Locher lors du Conseil municipal de juin. Le groupe PLR partage ces visions, que ce soit sur les questions de sécurité, de la culture, dans le domaine social ou dans celui de la gestion du personnel et de l'entretien des bâtiments communaux.

Il faut rappeler ici qu'un autre moyen de lancer des projets sont les demandes de budget complémentaires. Je note avec satisfaction que cette dynamique a de nouveau été activée, à l'image des quatre projets que M. Locher nous propose ce soir après la discussion de ce budget.

Ce budget a été présenté et discuté depuis le mois de septembre. Il faut relever qu'aucune proposition ou projet de modification touchant les communiens n'a été soulevée. Les remarques ou critiques portent sur l'aide au développement, sur la rémunération des conseillers municipaux. À part une ou deux questions sur les subventions aux associations, il n'y a eu aucune proposition sur le personnel, sur l'achat de matériel, sur la consommation d'énergie ou sur les différentes campagnes que le Conseil administratif compte organiser. Aucune remarque sur les écoles, rien sur les déchets, rien sur les routes, rien sur la culture, rien sur le social, rien sur les promotions, rien sur les parcs, rien sur les jeunes et je m'arrête ici.

J'en conclus que ce budget, en ce qui concerne la population qui nous a élus ici, est absolument parfait. Il remplit pour tous nos groupes les attentes que nous avons pour Chêne-Bougeries.

Nous avons entendu également qu'une partie de la gauche trouve qu'on dépense trop, et qu'une autre propose de plus dépenser. Ceci prouve également que ce budget est très équilibré.

Les membres du groupe PLR accepteront sans réserve ce budget. Nous comprenons bien entendu que pour divers détails, certains conseillers municipaux peuvent s'abstenir ce soir. Par contre, au vu du consensus général autour du corps du budget, de ses lignes directrices et de la quasi-totalité de ses postes, un refus ce soir ne peut être qu'interprété comme une opposition frontale à la façon dont la commune est gérée. C'est également un refus d'une

certaine tradition et d'une certaine culture dans la gestion d'une collectivité publique, et un refus d'une gestion collégiale de la commune.

Mme Sobanek rappelle que le groupe Alternatives a fait des propositions. Elle a aussi une déclaration à faire pour le groupe Alternatives, mais cette déclaration dépend du résultat du vote relatif à ces propositions.

Le président suggère de voter en bloc les propositions du groupe Alternatives, avant de redonner la parole à Mme Sobanek. Les propositions sont les suivantes :

- Revenir au mode de calcul initial concernant l'aide au développement et augmenter en conséquence de CHF 82'000.- le montant figurant sous la rubrique budgétaire idoine.
- L'instauration de frais de coaching pour le Conseil administratif à hauteur de CHF 5'000.-.
- Le financement de l'ensemble par l'encaissement de la taxe professionnelle à hauteur de 50 %.

Pour Mme Sobanek, voter ces propositions en bloc n'a pas de sens. Des conseillers municipaux ne voudront certainement pas de la taxe professionnelle mais seraient ravis des frais de coaching. En séance de commission, elle avait indiqué plusieurs « niches » sous différentes rubriques, qu'elle peut indiquer à nouveau ce soir. Il serait facilement possible de trouver le financement, en tout cas pour le coaching, mais également pour les CHF 82'000.- dévolus à l'aide au développement. Elle souhaite aussi souligner à propos des prélèvements sur les réserves des immeubles locatifs de la commune qu'il ne s'agit pas du patrimoine de la commune mais, en quelque sorte, du patrimoine des locataires, parce que la commune prélève sur le loyer des locataires une réserve trop importante pour d'éventuels travaux de rénovation. La commune est donc dans l'illégalité.

Le président prie Mme Sobanek de ne pas mélanger les problèmes. Si elle veut que le Conseil municipal vote séparément chacun des points, il lui demande de lui indiquer le financement qui correspond, parce qu'il ne voit pas comment les conseillers municipaux peuvent voter une augmentation sur un poste sans une économie sur un autre poste. C'est pour cela qu'il proposait un vote global, puisque Mme Sobanek disait que la taxe professionnelle permettait de financer ces surcroûts de dépenses.

Mme Sobanek indique que, dans l'entretien des bâtiments, sous plusieurs rubriques, il y aurait des dizaines de milliers de francs à épargner. Elle en a ainsi mentionné plusieurs en séance de la commission des Finances. Le budget prévoit sous plusieurs postes des sommes importantes pour l'entretien. Il est prévu par exemple, CHF 110'000.- pour l'entretien de l'école de Conches. Mme Sobanek pense que la commune n'a probablement pas besoin d'utiliser la totalité de cette somme.

Comme M. Locher l'a déjà exprimé, s'agissant de l'école de Conches, la commune a été intimée de changer la chaudière. Le délai est fixé au 28 février 2016. De plus, CHF 12'000.- concernent la cuisine des enseignants et le changement de deux ou trois tableaux.

Mme Sobanek suggère alors de retenir le poste 09 00 308 « Personnel intérimaire ». On a là CHF 70'000.- de marge.

M. Borda d'Água prie Mme Sobanek, si elle veut faire une proposition concrète pour les CHF 82'000.- relatifs à l'aide au développement, de trouver CHF 82'000.- au budget et d'indiquer des lignes claires pour que le Conseil municipal puisse voter. Soit le Conseil municipal vote en bloc, soit Mme Sobanek trouve les lignes adéquates pour les CHF 82'000.-.

Mme Sobanek propose de faire un vote consultatif. Si les conseillers municipaux sont d'accord avec les deux propositions et refusent la taxe professionnelle, elle trouvera l'argent dans différentes rubriques. *[Il lui est répondu qu'il n'est pas possible de procéder à un vote consultatif.]* Dans ce cas, elle se résout à ce que le Conseil municipal vote en bloc.

Mme Mathez-Roguet remarque que, lorsque l'on fait une proposition, l'on présente en principe un amendement écrit que l'on dépose auprès du président – mais peut-être n'est-ce pas le cas au Conseil municipal de Chêne-Bougeries.

Concernant le personnel intérimaire, M. Locher signale que la somme inscrite dans la rubrique budgétaire idoine est compensée par des recettes que la commune percevra. Cette rubrique permet à la commune d'engager du personnel en cas de congé-maladie d'un collaborateur. La somme dépensée est compensée par l'argent que la commune reçoit et qui figure dans une autre rubrique budgétaire.

Mme Sobanek souligne qu'il s'agit d'une première ici, parce qu'à Chêne-Bougeries, on a l'habitude de discuter le budget à huis clos, en séance des commissions Réunies. Quand on formule des propositions en séance des commissions Réunies, comme l'a fait le groupe Alternatives, la réponse est qu'il n'est pas possible de leur donner suite. Mme Sobanek est revenue avec les mêmes propositions en séance de la commission des Finances. Elle avait alors indiqué des solutions afin de trouver l'argent nécessaire et on lui a dit à nouveau que ce n'était pas possible. C'est pour cette raison qu'elle refait ces propositions ce soir. Pour simplifier, le groupe Alternatives propose de voter en bloc, parce qu'avec l'encaissement à hauteur de 50 % de la taxe professionnelle, le financement des charges supplémentaires proposées est assuré. Depuis treize ans que Mme Sobanek est conseillère municipale, c'est la première fois qu'il y a une discussion sur le budget en séance du Conseil municipal. Normalement, le Conseil municipal vote simplement le budget, sans discussion.

M. Locher ne pense pas que soit une première. Au contraire, cela devient systématique. Mme Sobanek a fait exactement la même chose concernant les statuts de la fondation communale pour le logement. Une unanimité avait été trouvée dans le cadre des séances de commissions. Mme Sobanek en faisait partie. Puis elle est venue au Conseil municipal avec de nouveaux amendements qui risquaient de mettre en péril la création de la fondation. De la même manière, elle arrive maintenant avec des amendements qui ne sont pas réalistes – ce n'est pas dans le personnel intérimaire que la commune peut faire des économies. Venir avec une proposition qui n'est pas étayée met en péril le budget en tant que tel. Si le budget ne passe pas, ce serait dramatique.

M. Borda d'Água entend la proposition de Mme Sobanek, qui est cependant également députée au Grand Conseil et sait dès lors comment cela fonctionne. Quand on veut faire un changement d'ordre budgétaire, soit l'on propose, par exemple pour le 0,7%, les lignes adéquates pour compenser la dépense de CHF 82'000.-, soit, comme le propose le président, le Conseil municipal vote en bloc les deux dépenses de CHF 82'000.- et de CHF 5'000.- à ajouter au budget et leur compensation par la taxe professionnelle.

M. Fassbind revient sur les propos de Mme Sobanek, selon laquelle ce budget n'a jamais été discuté. Il rappelle que, pendant en tout cas deux législatures, chaque commission examinait chacune des rubriques budgétaires qui la concernaient, pour arriver à des changements extrêmement mineurs, voire quasiment nuls. Par le passé, le budget a donc été discuté bien plus que cette année, sans que cela n'amène de grands changements parce que le budget est un ensemble cohérent qui prend sa source dans la réalité communale. En tant que président de la commission des Finances, M. Fassbind regrette d'entendre que le budget n'a pas été discuté cette année : la commission a passé plus d'une heure à analyser le projet de budget, M. Fassbind avait même prévu du temps pour que la discussion puisse durer plus longtemps. Il n'y avait aucune volonté de ne pas en discuter. Ce n'est pas parce que les idées de Mme Sobanek n'ont pas recueilli un consensus qu'il n'y a pas eu discussion. La commission a entendu Mme Sobanek, laquelle n'a pas trouvé de commissaires pour suivre ses idées. Le résultat sera sans doute le même ce soir.

M. Hatt-Arnold ne se souvient pas que Mme Sobanek ait présenté formellement des propositions qui ont été votées lors de cette séance. Il s'étonne de nouveau que l'on vienne en séance du Conseil municipal avec des propositions de dernière minute.

M. Messerli revient à l'intervention de M. Fassbind, qui considère qu'un refus du budget relèverait d'une attaque frontale contre le Conseil administratif. Tel n'est pas le cas. Un refus peut tout simplement montrer un certain manque de confiance vis-à-vis des autorités. C'est en ce sens qu'il va refuser ce budget.

M. Favarger abonde dans ce sens, dans la mesure où un certain nombre de choses dans ce budget ne le satisfont pas. Il revient en particulier sur la somme de CHF 5'000.- qui pourrait, si l'amendement est accepté, être consacrée à défrayer un coach qui serait capable peut-être – il est persuadé que ce serait le cas, pour autant qu'il y ait de la bonne volonté de la part des conseillers administratifs – de renouer un certain dialogue. Ce dernier est actuellement totalement rompu, ce qui est assez consternant. C'est vrai que le fonctionnement interne du Conseil administratif ne dépend pas du Conseil municipal, mais ce dernier est malgré tout là pour tirer la sonnette d'alarme si trop de choses ne fonctionnent pas. La première chose qui n'a pas bien fonctionné, c'est la répartition assez surprenante des dicastères. Certes, comme l'Exécutif le dit souvent en séance du Conseil municipal, c'est le Conseil administratif « *in corpore* » qui a décidé cette répartition, ce qui veut dire en fait à la majorité des deux tiers. Il est dommage que ce Conseil ne se rende pas compte que des solutions un peu plus équilibrées pourraient être trouvées en demandant une aide extérieure à des personnes dont c'est le métier et qui sont très efficaces pour renouer le dialogue lorsqu'il est rompu. Selon M. Favarger, refuser le budget ne relève pas d'une attaque frontale, comme le disait tantôt M. Fassbind. Cela revient simplement à dire : cette situation ne nous convient pas, faites quelque chose, il faut absolument sortir de cette situation. M. Favarger n'a pas envie de revivre pendant les cinq prochaines années ce que la commune a vécu durant les quatre années précédentes, avec des conditions probablement encore pires qu'auparavant parce que le dialogue est encore moins présent.

M. Borda d'Água souligne que les conseillers municipaux doivent être conscients que si, par malheur, le budget est refusé ce soir, le drame de 2011-2012 se répèterait. En particulier, la crèche du « Nouveau Prieuré » se verrait dans l'impossibilité de verser les salaires du personnel pour le mois de janvier. Il faudrait repasser en douzièmes provisionnels et 73 enfants pourraient se voir confrontés à une grève, puisque c'est un mot à la mode en ce moment, des éducatrices du « Nouveau Prieuré ». Il faut que les conseillers municipaux

tiennent compte de leurs responsabilités face à leurs concitoyens. Voter ce budget, cela veut aussi dire garantir les salaires et l'encadrement de 73 enfants de Chêne-Bougeries à la crèche du « Nouveau Prieuré ».

La parole n'étant plus demandée, le président soumet à un vote en bloc les propositions de Mme Sobanek :

- Revenir au mode de calcul initial pour ce qui concerne l'aide au développement, subséquemment augmenter les charges d'un montant de CHF 82'000.-.
- Introduire des frais de coaching pour le Conseil administratif à hauteur de CHF 5'000.-.
- Financer le tout par un encaissement de la taxe professionnelle à hauteur de 50 %.

➤ **Ces propositions sont refusées par 14 voix contre, 5 voix pour et 4 abstentions.**

Mme Sobanek déclare pour le groupe Alternatives :

L'an dernier, nous avons eu un dépassement important de notre budget. Une certaine prudence cette année est compréhensible et nécessaire, mais rappelons-le, notre ville n'a pas de dette, une fortune enviable et des immeubles dont les habitants, comme la droite nous le rappelle toujours, vont certainement apporter des retombées d'impôts positives. Il ne faut donc pas opérer des coupes inutiles.

Ce budget 2016 porte par contre dès la première année de cette législature la griffe d'un libéralisme agressif, tel que nous ne l'avons pas connu lors des autres législatures. Les coupes opérées en témoignent. Il y avait toujours, dans les autres budgets présentés, une tendance libérale, ce qui est normal pour une commune traditionnellement libérale comme Chêne-Bougeries.

Mais on possédait néanmoins encore une touche humaniste, le côté plus généreux du libéralisme. Celle-ci a été biffée complètement et nous nous demandons si la majorité des électeurs de Chêne-Bougeries souscrit à cette nouvelle orientation.

Prenons d'abord le service financier, qui reste toujours délégué à une fiduciaire extérieure. Je rappelle que nous sommes la seule ville dans le canton à fonctionner ainsi. Notre groupe regrette cette privatisation. Souvent, les conseillers municipaux restent sans réponse sur certains aspects financiers, soit parce que la personne responsable n'est pas là car on a hésité à faire appel à elle à cause du tarif horaire élevé, soit parce qu'elle ne connaît pas la réponse (par exemple sur le rendement de certains immeubles, les fonds de réserve, etc.).

Le Conseil administratif avait coupé dans les indemnités relatives aux conseillers municipaux. Je suis heureuse qu'il soit revenu sur ces coupes, parce que le groupe Alternatives a proposé en commissions Réunies, au bureau et ensuite encore en commission Finances d'y revenir. En effet, le travail des conseillers municipaux mérite la reconnaissance de leur engagement.

Pourquoi un déplacement en commun du Conseil municipal ? Comme je l'ai expliqué plus tôt, il faut ce type d'activité surtout au début d'une législature.

Le jeton de présence a été augmenté et se situe maintenant dans la moyenne des communes comparables. Ceci n'est que normal. Pour rappel, jusqu'à maintenant, on avait des séances

parfois de trois heures et demie pour CHF 50.-, dont la moitié est souvent destinée au parti. Les jetons de présence sont imposables depuis cette législature. On peut donc comprendre l'augmentation. Le traitement des conseillers administratifs a également été augmenté, ce qu'on salue car ce travail n'est pas facile et mérite un salaire correspondant.

Mais le Conseil administratif a choisi, avec une perfidie exceptionnelle, de baser le calcul du 0,7 % dévolu à l'aide au développement sur le revenu des personnes physiques au lieu de le baser, comme ceci se fait habituellement, sur la totalité du budget. De cette façon sournoise, l'aide au développement se trouve amputée de CHF 82'000.-. En même temps, le Conseil administratif tente de faire croire au citoyen lambda que la commune, une des communes les plus riches du canton, consacre 0.7 % de son budget à l'aide au développement ! Certainement, personne n'est dupe de cette manœuvre. En commission Sociale, commission que le Conseil administratif voulait voir disparaître, cette proposition a été rejetée quand elle a été faite. Trop peu de communes dédient 0,7 % de leur budget à l'aide au développement. En tant que commune aisée, nous avons l'obligation morale de contribuer à réduire la misère, cause de multiples migrations que certains dans notre pays ne désirent pas. Il faut être plus cohérent à droite !

Le PLR n'aime également pas les mendiants et les Roms dans nos rues. Avec notre village partenaire en Roumanie, Sintimbru, nous avons soutenu le projet de l'école qui scolarise notamment pour la première fois des enfants roms, stabilisant ainsi cette population. Les CHF 10'000.- dédiés à ce projet sont biffés.

Le groupe Alternatives propose également d'inscrire dans la rubrique 02 00 305 CHF 5'000.- de frais de coaching pour un cours de communication pour le Conseil administratif. Pourquoi cela ? La mésentente au sein du Conseil administratif observée l'an dernier entre les deux membres PLR et le conseiller administratif Vert s'est confirmée lors de cette législature ; la distribution des dicastères en a souffert et de ce fait le travail au municipal aussi. Il ne serait pas bon du tout de laisser cette situation persister encore cinq ans ! Une ville comme Chêne-Bougeries mérite une collaboration efficace entre ses magistrats qui doivent pouvoir communiquer ensemble et ne pas seulement s'informer mutuellement de leurs visions opposées qui amènent trop souvent à des blocages.

Nous avons proposé de financer cela par un dégrèvement de 50 % de la taxe professionnelle. Comme je l'ai dit, j'entends depuis treize ans que c'est une taxe désuète. Son calcul demande les mêmes efforts de la part du personnel communal que la non-perception. Le montant de la taxe est en revanche inclus dans le calcul de la capacité financière de péréquation de la commune.

Nous payons donc davantage aux autres communes pour épargner des entreprises assez florissantes comme la clinique des Grangettes et certains établissements financiers qui seraient certainement les plus gros contribuables en cas de perception de la taxe professionnelle.

Sous prétexte d'aider les petites PME qui épargnent certes CHF 1'000.- par an avec cette non-perception, mais à qui la commune pourrait certainement rendre un bien plus grand service avec des actions bien réfléchies. Mais ici, on fait de la pure idéologie libérale : on est contre les taxes en général, donc on n'encaisse pas celle-ci ! Pour mémoire, on a clos nos comptes avec un dépassement de CHF 3 millions, encaisser cette taxe à 50 % n'est pas trop illogique !

Notre groupe a fait ses propositions, qui ont été refusées. Il ne va pas voter le budget mais, pour rassurer M. Borda d'Água, il sait très bien que le PLR a la majorité absolue ici et qu'il n'y a donc aucun risque que la commune soit sans budget, ce qui l'aurait certainement amené à s'abstenir, parce que nous sommes conscients de notre responsabilité. Mais nous tenons à marquer notre opposition à ces coupes inutiles. Et je demanderai à chaque occasion le rétablissement de ce coaching pour le Conseil administratif que j'estime essentiel.

M. Hatt-Arnold remarque d'abord qu'on a entendu le groupe socialiste et le groupe des Verts se plaindre de la communication entre les conseillers administratifs, ceci depuis des années. On a toujours l'impression, à les entendre, que c'est le PLR – parce qu'il aurait deux conseillers administratifs tandis que les Verts n'en auraient qu'un – qui serait responsable de cette mésentente. Il faudrait peut-être poser la question de savoir si le conseiller administratif Vert n'est pas aussi à l'origine des problèmes que peuvent créer les rapports entre conseillers administratifs depuis si longtemps. Concernant ensuite les propos de Mme Sobanek et l'aide au développement, M. Hatt-Arnold a entendu la conseillère administrative en charge dire qu'elle avait l'intention, dans le cadre de ses prérogatives, de concentrer une partie de l'aide sur les communiers, que la commune a parfois eu tendance à oublier, notamment les personnes âgées. Enfin, par rapport à la déclaration du groupe des Verts et la transparence du budget, il n'a pas reçu de la part du conseiller administratif en charge du territoire la réponse à la question qu'il lui avait posée lors de la séance des commissions Réunies quant au détail des CHF 200'000.- consacrés aux divers mandats d'étude en matière d'aménagement, réponse que M. Karr avait indiqué à cette époque qu'il lui donnerait ultérieurement. M. Hatt-Arnold n'a pas entendu ce soir M. Karr s'exprimer à ce sujet.

Mme Lambert revient à la question de l'aide au développement, qui est un sujet très émotionnel. Mme Sobanek, le doyen du Conseil municipal et elle-même ont assisté à la projection d'un film cette semaine sur le sort des migrants – c'est un sujet très douloureux. Il n'empêche qu'un certain nombre de faits méritent d'être rappelés :

Pour poser le cadre du débat, je me permets de vous donner quelques précisions que l'on peut retrouver sur les sites Internet :

- des Nations-Unies ;
- de l'administration fédérale ;
- de la République et canton de Genève, ainsi que
- de la ville de Genève.

Je vous invite également à prendre connaissance de l'Etat des lieux de la solidarité internationale à Genève de Stephan Davidshofer & Amal Tawfik, de juin 2015, également disponible sur le net.

Il ressort de ces documents l'importance de la solidarité internationale. Je pense que personne ne le conteste parmi nous. Cela étant, certaines choses sont en train de changer.

La fin de l'année 2015 correspond à l'échéance fixée par les Nations-Unies pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à savoir :

1. *Éliminer l'extrême pauvreté et la faim*
2. *Assurer l'éducation primaire pour tous*
3. *Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes*
4. *Réduire la mortalité infantile*
5. *Améliorer la santé maternelle*

6. *Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies*
7. *Préserver l'environnement*
8. *Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.*

Les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement forment un plan approuvé par tous les pays du monde et par toutes les grandes institutions mondiales de développement. Ils ont galvanisé des efforts sans précédent pour répondre aux besoins des plus pauvres dans le monde et arrivent à expiration à la fin 2015. Pour leur succéder, l'ONU a travaillé avec les gouvernements, la société civile et les différents partenaires pour exploiter la dynamique dégagée par les OMD et élaborer un programme ambitieux pour l'après-2015 : transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il s'articule désormais autour de 17 objectifs mondiaux pour le développement durable :

1. *Pas de pauvreté*
2. *Faim « zéro »*
3. *Bonne santé et bien-être*
4. *Éducation de qualité*
5. *Égalité entre les sexes*
6. *Eau propre et assainissement*
7. *Énergie propre et d'un coût abordable*
8. *Travail décent et croissance économique*
9. *Industrie, innovation et infrastructure*
10. *Inégalités réduites*
11. *Villes et communautés durables*
12. *Consommation et production responsables*
13. *Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques*
14. *Vie aquatique*
15. *Vie terrestre*
16. *Paix juste et institutions efficaces*
17. *Partenariats pour la réalisation des objectifs*

Vous n'êtes pas sans savoir que les Etats membres de l'ONU auront également l'occasion de conclure un accord mondial sur le changement climatique en décembre à Paris.

Avant l'adoption de ces 17 nouveaux objectifs, selon un rapport du 8 avril 2015 du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), la Suisse se rapprochait de l'objectif fixé par les Chambres fédérales en 2011 de porter son aide publique au développement à 0.5 % du revenu national brut d'ici 2015. Avec un taux de 0.49 % en 2014, la Suisse figurait au 8^{ème} rang des 29 pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Ce n'est d'ailleurs pas sans retombées économiques, lesquelles sont étudiées tous les quatre ans pour estimer les effets « multiplicateurs » des dépenses d'aide publique au développement sur le produit intérieur brut (PIB) suisse et leur impact sur l'emploi. L'étude de 2010 a mis en évidence que chaque franc suisse dépensé au titre de l'aide publique au développement a généré, en moyenne pour l'année 2010, des retombées de CHF 1.55 sur le PIB suisse. Les retombées sur le marché du travail se montaient en 2010 à 25'000 emplois pleins en Suisse.

Au niveau national, la coopération internationale est d'abord du domaine de compétences de la Confédération. Mais plusieurs cantons et bon nombre de communes s'intéressent de plus en plus à la coopération internationale, parfois depuis des décennies. Nombre d'entre eux ont

ancré leur engagement dans leur constitution, dans une loi cantonale ou dans une directive communale.

Le rôle de Genève en tant que « centre de dialogue, de décision et de coopération internationale, fondé sur la tradition humanitaire et le droit, ainsi que sur les valeurs de paix et de solidarité » est unique en Suisse. Depuis quelques années, il en ressort que le canton de Genève, la ville de Genève, les communes et les collectivités publiques représentées font tous état d'un intérêt croissant pour la solidarité internationale.

En 2013, les collectivités publiques genevoises ont consacré CHF 28'024'017.- à la solidarité internationale. Cette somme représente près de la moitié de la contribution cumulée de tous les cantons et communes suisses à l'aide publique au développement.

L'année 2013 a vu l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution genevoise qui entérine, à travers ses articles 146 et 147, les principes de la coopération internationale et de l'accueil des acteurs de la coopération à Genève. La vocation internationale de Genève en tant que centre de dialogue, de décision et de coopération, ainsi que ses valeurs de paix et de solidarité sont réaffirmées dans le cadre de sa tradition humanitaire.

Il faut également citer la loi sur le financement de la solidarité internationale qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002 et qui prévoit en ses articles 1 et 2 :

Art. 1 Objectif

La République et canton de Genève, en tant que cité internationale reconnue pour sa vocation de défense de la paix et de coopération internationale, s'engage à mener une politique active en faveur de la solidarité internationale.

Art. 2 Moyens

Pour concrétiser l'objectif mentionné à l'article 1, la République et canton de Genève consacre au moins 0,7 % de son budget annuel de fonctionnement à la solidarité internationale, particulièrement en soutenant des projets de coopération, d'aide au développement, de promotion de la paix et de défense des droits sociaux et de la personne.

À leur niveau, la ville de Genève et les communes genevoises consacrent également des montants importants à la solidarité internationale, cela de manière volontaire.

En particulier, en lien avec la signature des Engagements d'Aalborg par la ville de Genève en 2010 et en accord avec le Programme stratégique de développement durable adopté par le Conseil administratif en 2011, la ville de Genève s'est engagée à augmenter progressivement les montants destinés à la solidarité internationale pour y allouer 0,7% de son budget de fonctionnement.

L'État des lieux de la solidarité internationale à Genève, de Stephan Davidshofer et Amal Tawfik, daté de juin 2015, rapporte qu'une partie importante des budgets transite par la Fédération genevoise de coopération (FGC) qui reçoit des financements du canton, de la ville de Genève et de plusieurs communes genevoises, dont Chêne-Bougeries. Cet Etat des lieux précise que la coopération au développement est de loin le domaine le plus important (près de 70 % des projets), bien avant l'aide humanitaire (12 %). L'aide à l'éducation est le principal secteur d'activité (29 %) devant la santé (14 %). Les petites et moyennes communes financent principalement des projets de coopération au développement et d'aide humanitaire.

Les autres domaines comme la promotion de la paix ou la défense des droits humains sont principalement financés par le canton et la ville de Genève. Chêne-Bougeries est active dans ces deux domaines.

Je vous invite à prendre connaissance de ce rapport pour constater que Chêne-Bougeries fait partie du groupe de communes principalement urbaines (dont font aussi partie Carouge, Chêne-Bourg, Collonge-Bellerive, Confignon, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, Onex, Plan-les-Ouates, Vernier et Veyrier) qui se distingue par une somme relativement conséquente allouée à la solidarité internationale. Ne font mieux que le canton de Genève, la ville de Genève et la FGC.

Cela étant, on relèvera que notre budget 2016, si j'ai bien compris, table sur une diminution des recettes fiscales. On relèvera aussi que le choix a été pris d'axer la solidarité sur les besoins des communiers.

Vous vous inquiétez de ce que le poste 58 00 367 20 d'aide au développement a été porté à un montant de CHF 170'600.-. La motivation qui a été donnée serait d'avoir également un budget pour mener des actions de solidarité sur la commune au profit direct des habitants. On a vu, avec les développements qui précèdent, que la solidarité internationale était en premier lieu menée par la Confédération, le canton et la ville de Genève. Il s'agirait aussi peut-être de voir si notre commune, maintenant que nous entrons dans le post-2015, pourrait également s'inspirer des 17 objectifs mondiaux qui sont maintenant portés par le programme des Nations-Unies.

Pour apprécier la pertinence de ces questions, il faut encore considérer ce qui suit.

Le poste 58 00 367 20, qui porte maintenant l'aide au développement à un montant de CHF 170'600.-, n'est toutefois pas à lui seul représentatif de l'aide apportée par la commune à la solidarité internationale.

Il faut en effet lui ajouter une part du budget culturel, en particulier le montant dévolu aux conférences Jean-Jacques Gautier. La commission Culture travaille sur la prochaine série de conférences mettant en lumière des grands témoins de notre temps, engagés par leurs combats en faveur de la démocratie, des droits humains et contre la discrimination raciale, la résolution pacifique des conflits et l'éducation à la paix. Or, la promotion de la paix et la défense des droits sociaux et de la personne au sens de la Loi sur le financement de la solidarité internationale, aujourd'hui aussi la promotion du développement durable, les activités d'informations du public dans ces domaines font partie intégrante de l'aide au développement. Vous pouvez le constater à la lecture de l'Etat des lieux cité, mais aussi à la lecture du site de la ville de Genève qui fait mention des priorités de la politique menée par la ville de Genève en matière de solidarité internationale. Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique de la solidarité internationale pour l'année 2013 retient ainsi, au titre de culture/sensibilisation, le soutien aux éditions 2013 du Festival du film et forum international sur les droits humains, le Festival Black Movie, le Festival international du film oriental de Genève... Les curieux verront que, sur le site de l'Etat de Genève, sous la rubrique solidarité internationale, la conférence Jean-Jacques Gautier 2015 de mardi dernier : Prix Nobel et droits humains sur la crise des réfugiés : quel rôle peut jouer le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés ? figure parmi les quelques actualités mises à l'honneur.

Outre le budget dévolu aux conférences Jean-Jacques Gautier, il conviendrait d'avoir des informations plus précises de M. le Conseiller administratif Jean-Michel Karr au sujet de l'enveloppe de CHF 200'000.- dévolue à son dicastère notamment pour déterminer si les mesures qu'il entend mener entreraient dans le chapitre du développement durable et des nouveaux objectifs des Nations Unies.

Par ailleurs, toujours pour montrer que l'aide au développement sur notre commune ne peut se résumer au poste 58 00 367 20, je relève encore que d'autres aides communales sont cachées entre les lignes du budget. Deux exemples peuvent être donnés, soit la soirée à venir avec les associations subventionnées par la commune au titre de la solidarité internationale ou encore la mise à disposition, sans contre-prestation, d'un immeuble sis sur notre commune au profit de l'association « Appel de Genève ». Il s'agit d'une organisation humanitaire internationale ayant pour but d'améliorer la protection des civils pris dans les conflits armés dans les zones où des acteurs armés non étatiques – mouvements de guérilla, insurgés, rebelles ou Etats partiellement ou non reconnus – sont actifs ou contrôlent le territoire.

Quant à la soirée avec les associations subventionnées, elle n'est selon ma compréhension pas encore organisée. J'en profite pour suggérer que ce peut être l'occasion pour la commission Sociale de réfléchir aux actions possibles dans le cadre de cet événement.

J'en appelle aussi à la responsabilité des commissaires : il est effectivement nécessaire, et c'est votre mérite, de nous interpellier et de militer pour l'aide au développement, il est légitime de déterminer comment équilibrer la solidarité internationale et la solidarité en faveur de nos habitants ; il est moins digne de jouer la montre en commissions, de reprendre certains débats stériles et d'éviter le traitement de certains objets à l'ordre du jour, avec leur report comme conséquence. On peut dès lors légitimement penser qu'il pourrait y avoir un intérêt à réduire certaines séances actuellement programmées et disposer des économies effectuées pour l'aide au développement l'an prochain !

Pour M. Gross, ce soir, c'est une affaire de confiance, comme l'a rappelé M. Messerli. Ce soir, le Conseil municipal accorde une enveloppe de CHF 37,8 millions à trois personnes. Si tant bien même ces CHF 37,8 millions se matérialiseront en fin d'année – ce dont M. Gross doute très fortement, mais le Conseil municipal prendra connaissance des comptes 2016 en 2017 –, la confiance de M. Gross dans les trois conseillers administratifs en ce début de législature est à peu près la même que la confiance qu'a le peuple français envers son président. De plus, après un début de législature des plus désagréables entre conseillers administratifs et conseillers municipaux, il ne se sent pas aujourd'hui de confier une telle enveloppe à un Conseil administratif non pas dans sa seule majorité mais *in corpore* qui ne sait communiquer autrement que par défiance, menaces, manipulations et autres directives envers le Conseil municipal. Par conséquent, le refus du budget ce soir, en plus de tous les points qui ont été évoqués par son groupe, est pour sa part l'occasion d'adresser au Conseil administratif un message de méfiance quant à sa gestion des différents dicastères, ceci tant sur le plan budgétaire, qu'administratif et humain.

Mme Sobanek souhaite rectifier un élément. Quand elle a dit que le budget n'avait pas été discuté, sa remarque se référait au fait que des propositions relatives au budget ont rarement été présentées en séance plénière. M. Fassbind a dit avec raison que le budget avait été discuté, mais en séances de commissions, et les propositions que le groupe Alternatives avait formulées n'ont pas été acceptées, raison pour laquelle Mme Sobanek les propose à nouveau en plénière. Par ailleurs, elle admire le tour de magie consistant tout d'un coup à inscrire

budgétairement dans d'autres dicastères les CHF 82'000.- que l'on refuse d'un côté. Elle ne voit aucune contre-indication à conserver quand même la somme initiale et le 0,7 % de façon transparente, parce que les conférences Jean-Jacques Gautier sont organisées depuis de nombreuses années et parce que la commune a toujours entrepris quelque chose pour l'environnement – bien qu'elle pourrait en faire beaucoup plus, ce qui a d'ailleurs été relevé en séance de commission des Finances où l'on s'est étonné que certaines choses n'ont pas encore été réalisées, notamment en lien avec l'Agenda 21.

Mme Sommer entend beaucoup dans cette salle parler du respect que l'on porte aux électeurs. Or, les électeurs ont choisi un Conseil municipal. Les électeurs ont choisi un Conseil administratif. Les électeurs ont choisi les personnes qui se trouvent ici ce soir. Ils savaient que les conseillers administratifs n'étaient pas forcément très consensuels. Le groupe Alternatives propose un coaching – cette proposition déjà formulée en commission des Finances a bien fait rire Mme Sommer. Pourquoi pas ? C'est à la mode. La médiation existe dans le domaine judiciaire. Mais pour que cela fonctionne, il faudrait que toutes les parties soient d'accord d'entreprendre une telle démarche. En justice, l'on essaye parfois de faire de la médiation, les parties font ce qu'on leur dit de faire mais ensuite, on constate souvent que cela ne fonctionne pas. Ici, contrairement à ce qui se passe à Berne, où le Conseil fédéral sera réélu prochainement, ce n'est pas le parlement, en l'occurrence le Conseil municipal qui choisit le Conseil administratif, mais ce sont les électeurs. Il faut aussi que les conseillers administratifs fassent en sorte que cela aille ; et c'est eux qui décident comment ils veulent faire. Mme Sommer dit toujours que les différences sont une richesse. Si les électeurs de Chêne-Bougeries ont élu ces personnes, c'est en toute connaissance de cause puisque ceux qui s'y intéressent savent comment sont ces personnes, et les autres ont voté pour des partis. Il faut respecter cette volonté et faire confiance aux conseillers administratifs parce que si ce budget n'est pas voté ce soir ou si certains font des difficultés, la confiance sera rompue tant envers le Conseil administratif qu'envers le Conseil municipal.

M. Fassbind revient sur les propos de Mme Sobanek, selon laquelle il n'y a pas de raison de ne pas consacrer cet argent à l'aide au développement. Il pense qu'il existe pourtant une raison assez claire : l'avis des communiens. Quand on voit que le canton de Genève assume la moitié de la solidarité internationale suisse, l'on se dit qu'il s'agit peut-être d'une *Genferei* et qu'une partie des communiens ne comprend peut-être pas un tel zèle de la part de ce canton. Que l'on soit meilleur élève, c'est une chose, mais visiblement l'on n'est pas suivi par le reste du pays. Cela signifie qu'à un moment donné, il faut rééquilibrer les choses. C'est ce qui est sans doute en train de se passer.

M. Karr remercie M. Hatt-Arnold de l'avoir interpellé sur un oubli de sa part, qu'il va combler en donnant les explications relatives aux CHF 200'000.- qui concernent la ligne 79 01 00 318.04. Il s'agit d'une ligne budgétaire stable d'une année à l'autre à CHF 200'000.-. Elle est affectée aux mandats relatifs à l'aménagement du territoire, à savoir au dicastère Territoire et Village. Les CHF 200'000.- sont principalement en relation avec les études nécessaires pour le chantier B, la préparation d'un concours d'architecture et d'un appel d'offres, pour environ CHF 75'000.- et aux travaux relatifs au chantier C pour CHF 50'000.-. De plus, figurent dans les intentions budgétaires, pour un montant de CHF 50'000.-, l'adaptation du plan directeur communal et l'adaptation au plan guide contenu dans le Grand Projet Chêne-Bourg – Chêne-Bougeries dont M. Karr a parlé plus tôt dans ses communications. Figurent également sous rubrique visée, les frais relatifs aux travaux réalisés en lien avec la cinquième zone, ainsi que, pour un montant de CHF 10'000.-, le suivi complémentaire à donner au Grand Projet pour Chêne-Bourg – Chêne-Bougeries en lien avec

divers éléments que l'État n'a pas étudiés. Enfin, M. Karr profite d'avoir la parole pour répondre à Mme Sommer. Effectivement, pour une médiation ou un coaching, il faut être plusieurs. En tout cas, pour ce qui le concerne, M. Karr est partant.

Pour avoir écouté les conseillers municipaux débattre et donner leurs argumentaires, M. Locher est personnellement très inquiet parce qu'il lui semble qu'il s'agit peu ou prou du même type d'argumentaires de la part des partis de gauche de ce Conseil qui avait été donné dans le cadre du budget 2012, lequel avait été refusé. Il rappelle que ce refus avait précipité la gestion communale dans le chaos. Un autre budget a dû être élaboré, qui a dû suivre tous les desideratas des partis de gauche, avec comme résultat la perte d'une annuité pour le personnel, quand bien même cela ne se justifiait pas, et un résultat excédentaire de l'exercice de plus de CHF 3,5 millions, ce qui n'était pas prévu, alors que le premier budget était équilibré et que les comptes auraient également été équilibrés. Certains font mention des pertes de 2014. M. Locher invite celui qui sait ce qui se passera en Europe ou dans le monde en 2016 à le dire – personnellement, il n'oserait pas le faire. Ce budget ne présente pas un risque inconsidéré pour Chêne-Bougeries. M. Locher rappelle que si la commune a des biens, une fiscalité attrayante, des prestations de premier ordre et des comptes qui sont bien tenus et bien équilibrés, elle le doit principalement à l'effort de ses contribuables. Il considère, même si elle est potentiellement dans un creux de vague pendant un certain temps, qu'il n'est pas normal d'aller prélever par exemple des équipements pour les écoliers, des équipements à l'usage des aînés, cela sous prétexte qu'il faudra éventuellement puiser un peu dans la fortune de la commune. Il rappelle également que les réserves sur les immeubles sont très largement surestimées – cette remarque figure systématiquement dans le rapport du réviseur aux comptes. Lors de la précédente législature, il avait demandé à la commission des Finances un crédit d'étude pour évaluer précisément cet excès de réserve afin de pouvoir la gérer au mieux. Ce crédit lui avait été refusé. M. Locher invite les conseillers municipaux à faire attention dans leurs votes ce soir : il serait dommage que, pour des raisons purement idéologiques, la commune revienne à une situation chaotique que les communiens ne méritent pas.

M. Balmer relève que d'aucuns se sont émus ce soir d'une baisse des amortissements. Il faut rappeler que cette baisse est surtout due au fait que de nombreux objets sont arrivés en fin d'amortissement. Il est donc normal que le montant global des amortissements baisse. Cela ne préjuge aucunement d'une insuffisance d'investissements. La commune possède plus de 60 immeubles, valorisés à plus de CHF 160 millions. Le Conseil municipal vient de voter des crédits d'investissement de plusieurs millions, voire plusieurs dizaines de millions de francs pour les écoles. La crainte d'une baisse des investissements est sans fondement.

La parole n'étant plus demandée, le président passe aux votes.

- Indemnités et frais aux conseillers municipaux et administratifs

Le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

INDEMNITÉS ET FRAIS AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX ET ADMINISTRATIFS

Vu le projet de budget pour l'année 2016,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu la séance des commissions Réunies du 30 septembre 2015,
vu le préavis favorable par 5 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions de la commission Finances lors de sa séance du 3 novembre 2015,
sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal,

DÉCIDE

1. par 17 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions

De fixer le montant des indemnités et frais alloués au Conseil administratif à CHF 252'650.-.

2. par 16 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions

De fixer le montant des indemnités et frais alloués pour les séances du Conseil municipal à CHF 136'000.-.

De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2016 suivantes :

02.300 Indemnités aux Conseillers administratifs

01.300 Indemnités aux Conseillers municipaux

- Taxe professionnelle : taux de dégrèvement

Le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE – TAUX DE DÉGRÈVEMENT

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu l'article 308 C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
vu la séance des commissions Réunies du 30 septembre 2015,
vu le préavis favorable par 6 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions de la commission Finances lors de sa séance du 3 novembre 2015,
sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 13 voix pour, 5 voix contre et 5 abstentions

1. De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016 à 100 %.

- Taxe professionnelle : montant minimum à percevoir

Le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE – MONTANT MINIMUM À PERCEVOIR

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

vu la séance des commissions Réunies du 30 septembre 2015,

vu le préavis favorable par 5 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions de la commission Finances lors de sa séance du 3 novembre 2015,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 13 voix pour, 2 voix contre et 8 abstentions

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016 à CHF 30.-.

- Vote du budget administratif

Le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

BUDGET ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2016

Vu le budget administratif pour l'année 2016 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 37'786'445.- aux charges et de CHF 37'801'194.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 14'749.-,

attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 4'778'005.-, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 4'763'256.-, et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 14'749.-,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2016 s'élève à 34 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 13'967'899.- aux dépenses et de CHF 0 aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 13'967'899.-,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 4'778'005.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 9'189'894.-,

vu la séance des commissions Réunies du 30 septembre 2015,

vu le préavis favorable par 5 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions de la commission Finances du 3 novembre,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 13 voix pour et 10 voix contre

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2016 pour un montant de CHF 37'786'445.- aux charges et de CHF 37'801'194.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 14'749.-.

par 14 voix pour et 9 abstentions

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2016 à 34 centimes.

par 17 voix pour et 6 abstentions

3. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2016 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

4.2 Travaux relatifs à la création d'un sas à l'entrée de la salle communale J.-J. Gautier : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 85'000.- TTC)

Le président passe la parole à M. le Maire.

M. Locher relève que les conseillers municipaux ont reçu avec la convocation un exposé des motifs très détaillé concernant cette demande de crédit d'investissement et financement de CHF 85'000.- visant à créer un sas permettant d'éviter de refroidir ou de réchauffer la salle communale pendant son utilisation. Il n'a rien de plus à ajouter. Il est prêt à répondre aux éventuelles questions des conseillers municipaux.

En l'absence de M. Ulmann, président de la commission des Bâtiments et Travaux, le président passe la parole à M. Balmer.

M. Balmer indique que, lors de sa séance du 12 octobre 2015, la commission des Bâtiments et Travaux a préavisé favorablement ce crédit d'investissement par 6 voix pour, soit l'unanimité. Le président passe la parole à M. Fassbind, président de la commission des Finances.

M. Fassbind indique que cet objet a été préavisé favorablement et à l'unanimité par 9 voix pour lors de la dernière séance de la commission des Finances.

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TRAVAUX RELATIFS À LA CRÉATION D'UN SAS A L'ENTRÉE DE LA SALLE
COMMUNALE J.-J. GAUTIER : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET
FINANCEMENT (CHF 85'000.- TTC)

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Bâtiments et Travaux lors de leur séance du 12 octobre 2015,

vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 3 novembre 2015,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 23 voix pour, soit à l'unanimité,

- D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 85'000.- TTC pour couvrir les travaux relatifs à la création d'un sas à l'entrée de la salle communale J.-J. Gautier.
- De comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif.
- D'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale.

- D'amortir la dépense nette prévue de CHF 85'000.- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 08.0324.331 « Amortissement ordinaire du patrimoine administratif », de 2016 à 2025.

4.3 Travaux de réaménagement des surfaces du bâtiment administratif situé 6, route du Vallon : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 130'000.- TTC)

Le président passe la parole à M. le Maire.

M. Locher indique que le bureau de la Petite enfance et le service Social, suite à leur développement progressif, sont en train de s'étendre dans les locaux avaient été laissés vacants par la relocalisation à Choulex du bureau de l'office régional de protection civile Seymaz. Il est proposé de réaménager ces surfaces afin d'offrir plus d'espace aux collaborateurs et leur donner la possibilité de travailler dans de meilleures conditions, donc de manière plus efficace. Ainsi, il est proposé au Conseil municipal un crédit d'investissement et de financement de CHF 130'000.- pour des travaux qui seront réalisés dans le bâtiment situé 6, route du Vallon. Pour le reste, M. Locher propose de ne pas résumer l'argumentaire qui a été transmis aux conseillers municipaux. Il est prêt à répondre aux éventuelles questions.

En l'absence de M. Ulmann, président de la commission des Bâtiments et Travaux, le président passe la parole à M. Balmer.

M. Balmer indique que la commission des Bâtiments et Travaux a préavisé favorablement par 5 voix pour et 1 abstention ce crédit d'investissement.

Le président passe la parole à M. Fassbind, président de la commission des Finances.

M. Fassbind indique que ce crédit d'investissement a également recueilli 9 voix pour, soit l'unanimité, lors de la séance du 3 novembre 2015.

Le président ouvre la discussion.

M. Messerli se demande si Chêne-Bougeries doit, elle aussi, se laisser charmer par les sirènes de la modernité, modernité d'ailleurs toute relative puisque les espaces ouverts, loin de résoudre des problèmes, semblent plutôt ne pas convenir du tout à leurs utilisateurs. Un certain nombre d'enquêtes ont été réalisées ces dernières années, en 2012 notamment, qui montraient que le bruit pose de gros problèmes aux gens qui travaillent dans ces espaces. Elles montraient également des problèmes liés à la concentration, du fait que les personnes sont très facilement dérangées. Le *Nouvel Obs* du 22 juin 2015 indique ceci : « Remontez des cloisons ! Bruit, promiscuité, manque d'intimité : le travail en *open space* montre ses limites. » *La Tribune de Genève* en juillet 2013 indiquait une étude réalisée aux Etats-Unis qui « remet en cause la pertinence de l'*open space* au bureau. On connaissait les critiques sur le bruit et la concentration, mais la productivité serait aussi prétéritée. Plus près de Chêne-Bougeries, une fondation genevoise qui avait passé à ce système dans ses bureaux est en train de consacrer un budget de l'ordre de CHF 20'000.- à CHF 25'000.- pour réinstaller des modules afin diminuer le bruit dans ses *open spaces*. La Radio Télévision Suisse Romande, qui avait également créé des espaces ouverts, est en train de les re-diviser puisqu'ils posent trop de problèmes. Le groupe des Verts propose un renvoi en commission, d'une part pour que les utilisateurs de ces futurs locaux soient entendus et, d'autre part, pour qu'une étude plus approfondie sur la question de ces espaces ouverts soit réalisée.

Pour avoir vécu personnellement les expériences d'*open spaces* – et de retour en arrière pour certaines –, M. Colquhoun reconnaît qu'à certains endroits, l'*open space* n'est pas la meilleure formule. En l'occurrence, il s'agit d'un service social où les collaborateurs doivent se parler, partager leurs opinions, partager leurs expériences. Cela concerne neuf personnes. Il ne s'agit pas d'un *open space* à la façon américaine que se partagerait une centaine de personnes. M. Colquhoun est lui-même actuellement dans un bureau avec six personnes ; ils travaillent tous main dans la main, ils font beaucoup d'économies de pas et de salive parce qu'ils entendent tout de suite ce qui se dit, ce qui se fait. Il regretterait le renvoi en commission d'un projet qui a été bien étudié, qui a été analysé en commissions et qui a recueilli l'unanimité en commission des Finances ainsi qu'une large acceptation en commission des Bâtiments et Travaux. Il serait dommage de retarder l'installation de meilleurs locaux pour les collaborateurs (trices) du bureau de la Petite enfance et du service social communal. M. Colquhoun pense donc que le groupe PLR s'opposera à cette proposition.

M. Locher a l'impression que c'est un peu ridicule. On est en train de parler des combles d'un petit bâtiment que la commune a simplement l'intention d'ouvrir pour y aménager quatre bureaux. Les plans de cet aménagement ont été présentés dans le cadre de la commission des Bâtiments et Travaux. On n'est pas en train de parler d'un bureau destiné à cent personnes. Ce qui ne va pas à M. Messerli, c'est un bureau où quatre personnes travaillent dans la même pièce ? C'est cela qu'il souhaite renvoyer en commission ? De plus, ce projet a été élaboré en concertation avec les employés qui utiliseront cet espace. Si M. Locher entend bien M. Messerli, ce dernier est en train de mettre en question un *open space* comprenant quatre bureaux dans un espace qui doit faire environ 60 m².

M. Messerli revient sur l'exemple de la fondation, qui consacre un budget de CHF 20'000.- à 25'000.- pour réinstaller des modules de séparation. Ce n'est pas un bureau de type américain, mais un bureau de six personnes, qui travaillent dans le domaine social. Cette fondation a réalisé, après quelques années, que le bruit et les difficultés de concentration au travail sont directement liés à l'aménagement mis en place. Voilà ce que M. Messerli soumet au Conseil municipal. Effectivement, il se dit qu'il vaudrait la peine de réfléchir davantage à la question, plutôt que de devoir investir, dans quelques années, des sommes de cet ordre-là pour remodeler cet espace à disposition des collaborateurs de la commune.

Mme Sobanek avait soulevé en commission la même question que M. Messerli. On lui avait répondu que les personnes ne travaillent pas toutes en même temps dans le même espace. Elle pense que c'est aussi un argument. De plus, on lui a confirmé – et elle veut croire les personnes qui le lui ont confirmé – que le personnel a été partie prenante au projet, qu'il a vu ce dernier et que celui-ci lui convient. Elle a également posé la question de la confidentialité nécessaire dans un espace dévolu à des activités dans le domaine social. D'après les plans, un espace de confidentialité est prévu. Elle a donc voté pour cet aménagement en séance de commission, en son âme et conscience, parce que c'est quand même assez spacieux. Elle passe son ordinateur à M. Messerli pour qu'il voie les plans. Elle partage l'avis de M. Messerli sur les *open spaces* mais, en l'occurrence, avec la disposition prévue des bureaux, cet espace n'a pas l'air inhumain.

M. Fassbind rappelle à M. Messerli qu'avant les *open spaces*, chacun disposait de son petit bureau et que de nombreuses études montraient que les gens étaient plus heureux, plus productifs, plus joyeux en allant travailler dans des *open spaces*. Les modes passent. Ce sont les excès qui posent problème : il faut autant éviter la personne qui déprime seule dans son

bureau avec la porte fermée que l'*open space* de cent personnes. Ici, on parle de quatre personnes dans 60 m² – on peut mettre des plantes, on peut mettre quelques paravents achetés CHF 20.- pièce chez Ikea, et les choses sont réglées.

Un des soucis de M. Messerli était de savoir de quelle manière l'avis du personnel avait été pris en considération dans ce projet. Suite à l'explication de Mme Sobanek, il retire sa proposition.

Mme Sobanek a rencontré l'autre jour les personnes concernées. Elle leur a juste dit bonjour pour ne pas contrevenir à la récente directive – ou alors, elle a osé braver cette dernière en leur disant bonjour, mais ces personnes étaient encadrées par leur conseillère administrative. Elle n'a pas pensé à leur poser la question concernant la configuration de cet *open space*, mais si elle l'avait fait, cela aurait été un manquement de sa part. Elle propose que M. Messerli écrive au secrétaire général ou à la conseillère administrative en charge pour qu'ils lui transmettent une déclaration émanant du personnel. Une autre solution aurait été d'auditionner le personnel, mais cela n'est plus possible.

Mme Garcia confirme que le personnel du bureau de la Petite enfance a été associé à ce projet. Puisque M. Messerli ne fait plus confiance au Conseil administratif, ce dernier pourrait obtenir une confirmation par écrit qu'il lui enverra par courrier. Dans ce bureau de la Petite enfance, une personne travaille à 80 %, une autre à 40 %, une troisième à 50 % et une quatrième en principe à 100 % mais actuellement à 50 % car elle est en congé maladie. Elles ne travaillent donc pas toutes toujours ensemble et au même moment. Et en ce qui concerne le service Social, la responsable dispose d'un bureau avec une porte qui peut se fermer lors d'entretiens individuels.

Mme Heiniger remarque qu'en faisant la somme des montants annoncés dans l'exposé des motifs, on arrive à un total bien plus faible que les CHF 130'000.- que le Conseil municipal va voter ce soir. Elle souhaite savoir ce que recouvrent les « divers et imprévus » et, surtout, pourquoi le montant des honoraires d'architecte n'est pas précisé.

M. Locher explique que dans la somme totale indiquée dans l'exposé des motifs ne figurent pas explicitement les CHF 17'000.- prévus pour l'acquisition de mobilier. Si l'on ajoute aux sommes qui y sont mentionnés les honoraires d'architecte, les « divers et imprévus » ainsi que ces CHF 17'000.-, l'on obtient CHF 127'980.-, montant qui a été arrondi à CHF 130'000.-. Il n'est pas possible de préciser le montant exact des honoraires d'architecte car il dépend du montant total des travaux, lesquels n'ont pas encore été adjugés. Et dans toute demande de crédit pour des travaux figure un poste « divers et imprévus ». Il a été estimé que la somme de CHF 130'000.- doit permettre de réaliser l'ensemble des travaux prévus. Le Conseil municipal va voter une enveloppe que le Conseil administratif n'aura pas la possibilité de dépasser mais qui doit être suffisante pour entreprendre ces travaux. Pour évaluer cette enveloppe, une étude préliminaire a été réalisée. C'est à partir de la fin du délai référendaire qu'il sera possible d'aller dans le détail du projet, adjuger les travaux et finalement connaître le prix définitif quand les travaux seront terminés et les factures payées. S'il faut maintenant donner des chiffres exacts pour tout, cela signifie que toutes les démarches doivent avoir été faites au préalable. Le plus simple serait alors de venir vers le Conseil municipal sans aucun chiffre, en se limitant à indiquer un montant global estimatif.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES SURFACES DU BÂTIMENT
ADMINISTRATIF SITUÉ 6, ROUTE DU VALLON : VOTE DU CRÉDIT
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 130'000.- TTC)

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 5 voix pour et 1 abstention par les membres de la commission Bâtiments et Travaux lors de leur séance du 12 octobre 2015,

vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 3 novembre 2015,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 22 voix pour et 1 abstention

- D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 130'000.- TTC pour couvrir les travaux de réaménagement des surfaces du bâtiment administratif situé 6, route du Vallon.
- De comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif.
- D'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale.
- D'amortir la dépense nette prévue de CHF 130'000.- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 08.0422.331 « Amortissement ordinaire du patrimoine administratif », de 2016 à 2025.

4.4 Travaux de réaménagement des locaux de l'arrondissement d'Etat civil Chêne-Bougeries - Voiron, situés dans la villa Sismondi, sise 4, route du Vallon : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 40'000.- TTC)

Le président passe la parole à M. le Maire.

M. Locher indique que ces travaux de réaménagement concernent le rez-de-chaussée du bâtiment qui abrite l'état civil Chêne-Bougeries - Voiron, lequel, dans le cadre des tâches qui lui sont imparties, a besoin d'une extension de ses locaux, en particulier pour pouvoir garantir parfois des discussions de nature confidentielle en lieu et place des discussions qui se font actuellement au guichet. M. Locher prie au demeurant les conseillers municipaux de barrer les chiffres de détail qui figurent dans l'exposé des motifs – le Conseil administratif ne fera désormais plus figurer des montants détaillés. Les travaux prévus, qui ont été exposés en

commission des Bâtiments et Travaux, sont estimés à un montant arrondi à CHF 40'000.- TTC.

Le président passe la parole à M. Fassbind, président de la commission des Finances.

M. Fassbind indique que cet objet a également été préavisé favorablement à l'unanimité de 9 voix, lors de la dernière séance de la commission des Finances.

Le président ouvre la discussion.

M. Gross invite M. le Maire à continuer à fournir le détail des montants par postes. La question de Mme Heiniger était une question de compréhension. Les détails des travaux par postes sont très utiles en séances de commissions qu'il s'agisse de celle des Bâtiments et Travaux ou des Finances. Même s'il s'agit d'estimations, cela permet aux commissaires de connaître la répartition entre les différentes rubriques.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TRAVAUX DE RÉAMENAGEMENT DES LOCAUX DE L'ARRONDISSEMENT
D'ÉTAT CIVIL CHÊNE-BOUGERIES - VOIRONS, SITUÉS DANS LA VILLA
SISMONDI, SISE 4, ROUTE DU VALLON : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT
ET FINANCEMENT (CHF 40'000.- TTC)

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Bâtiments et Travaux lors de leur séance du 12 octobre 2015,

vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 3 novembre 2015,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 23 voix pour, soit à l'unanimité,

- D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 40'000.- TTC pour couvrir les travaux de réaménagement des locaux de l'arrondissement d'état civil Chêne-Bougeries - Voirons, situés dans la villa Sismondi, sise 4, route du Vallon.
- De comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif.
- D'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale.

- D'amortir la dépense nette prévue de CHF 40'000.- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 08.0421.331 « Amortissement ordinaire du patrimoine administratif », de 2016 à 2025.

4.5 Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries : approbation des comptes 2014 et du rapport de gestion 2014

Le président passe la parole à M. le Maire.

M. Locher relève, comme les conseillers municipaux le savent, que la fondation tourne actuellement un peu au ralenti. Il s'agit ici des comptes 2014, qui sont à peu près à l'équilibre. Cette fondation va bientôt connaître d'importants changements. M. Locher se réjouit de voir, ces prochaines années, des comptes d'un autre type. Il peut déjà annoncer au Conseil municipal un probable déficit dans les comptes 2015, sur lesquels les coûts relatifs à un certain nombre de travaux de déblayement de locaux sont imputés, ceci en vue d'effectuer divers relevés d'architectes de prendre les mesures pour la réalisation du village. Il ne peut qu'encourager le Conseil municipal à adopter ces comptes qui ont été présentés aux quelques membres restants de la fondation ainsi qu'à la commission des Finances.

Le président passe la parole à M. Fassbind, président de la commission des Finances.

M. Fassbind signale que la commission des Finances a suivi l'avis du conseil de fondation et a approuvé ces comptes à l'unanimité de 10 voix, le président de la commission ayant pris part au vote.

Le président ouvre la discussion.

Mme Sobanek remarque que, pour ce qui concerne les échanges financiers entre la commune et la fondation, au lieu d'un compte courant qui est un peu opaque, il serait préférable d'avoir un compte fixe. Elle espère que cet aspect sera réglé l'année prochaine.

M. Fassbind ne croit pas qu'il s'agisse d'un problème d'opacité : la commune engage les montants nécessaires et effectue les paiements en toute transparence. Néanmoins, des montants globaux devraient être alloués à la fondation, laquelle devrait ensuite pouvoir les dépenser.

Mme Sobanek s'est peut-être mal exprimée. Elle voulait justement dire qu'un compte courant n'est pas idéal et qu'il vaudrait effectivement mieux allouer une somme globale à la fondation.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

FONDATION COMMUNALE POUR L'AMÉNAGEMENT DE CHÊNE-BOUGERIES : APPROBATION DES COMPTES 2014 ET DU RAPPORT DE GESTION 2014

Vu l'article 30, al. 1 lettre i) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 7 des statuts de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries,

vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 3 novembre 2015,

le Conseil municipal,

par 23 voix pour, soit à l'unanimité,

APPROUVE

le rapport de gestion 2014, le bilan, le compte de pertes et profits 2014 de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries et le rapport de contrôle y relatif établi par la Société Fiduciaire Antoine Gautier SA.

4.6 Délégation de la compétence au Conseil administratif pour la délivrance des préavis en matière de naturalisation

Le président passe la parole à M. le Maire.

M. Locher explique que cette compétence ne peut pas être exercée par le Conseil administratif sans un vote formel du Conseil municipal, raison pour laquelle cette délibération est proposée ce soir au Conseil municipal.

Le président ouvre la discussion.

Mme Sobanek demande si cette délégation est valable pour toute la législature.

M. Borda d'Água confirme que le Conseil municipal vote cette délégation pour la législature mais peut la révoquer en tout temps.

Mme Wyss remarque que, depuis que le Conseil administratif s'occupe des préavis en matière de naturalisation, le Conseil municipal n'a eu aucun retour, ne serait-ce que sur le nombre de personnes naturalisées. Elle regrette que les conseillers municipaux ne soient plus informés, si ce n'est au moment de la réception des nouveaux citoyens quand ces derniers sont félicités pour leur naturalisation. Elle apprécierait que le Conseil municipal puisse obtenir un retour régulièrement, pour autant que cette délégation soit maintenue.

Mme Garcia souligne qu'il s'agit d'un préavis. M. Pierre Maudet a récemment adressé un courrier aux communes, leur indiquant qu'il y avait actuellement entre 5'000 et 7'000 demandes de naturalisation en cours dans le canton de Genève, alors qu'auparavant il y en avait environ 1'500. Il a donc conseillé de laisser cette compétence aux Conseils administratifs, étant précisé en plus que le Conseil d'État ne tient en principe pas compte des préavis défavorables émis par les communes. Cela dit, le Conseil administratif peut effectivement informer le Conseil municipal du nombre de personnes pour lesquelles il a donné son préavis.

M. Bauduccio rejoint les propos de Mme Wyss, qui a relevé que le Conseil municipal n'était pas informé. Par ailleurs, s'agissant d'une prérogative du Conseil municipal, il trouve dommage de donner encore plus de travail au Conseil administratif qui en a déjà pas mal. En outre, le groupe Alternatives n'est pas représenté au Conseil administratif et ne peut donc pas donner son opinion sur ces questions qui sont quand même d'une certaine importance. M. Bauduccio regrette que le Conseil municipal délègue cette compétence au Conseil

administratif. Pour avoir pu participer aux séances de la commission des Naturalisations, il peut dire qu'il ne s'agit pas d'un travail excessivement long. Pour sa part, il refusera de déléguer cette compétence au Conseil administratif.

M. Borda d'Água revient à l'intervention de Mme Wyss. Il pense que le Conseil administratif pourrait informer, soit chaque mois soit chaque trimestre, le Conseil municipal du nombre de demandes de naturalisation qu'il a reçues. Selon la charge que cela représente, le Conseil municipal pourra alors estimer si, oui ou non, il faut révoquer cette délégation. Si le nombre de demandes de naturalisation, dans la République et canton de Genève, passe de 1'500 à 7'000 par année, le travail est assez considérable. Si le Conseil municipal doit se réunir des soirées entières uniquement pour analyser les dossiers, travailler consciencieusement et donner un préavis, favorable ou non, à une demande de naturalisation tout en sachant que le Conseil d'État va passer outre la délibération, M. Borda d'Água pense qu'il vaut mieux laisser travailler le Conseil administratif, lequel communiquera au Conseil municipal le nombre de préavis qu'il a émis, mais sans préciser s'il a accepté ou refusé les demandes de naturalisation, dont il a été saisi, parce que ces dernières doivent être délibérées à huis clos.

M. Favarger relève également le problème du huis clos. Les séances pourraient devenir compliquées surtout au vu du nombre de demandes de naturalisations. En revanche, il conviendrait d'informer le Conseil municipal également des préavis défavorables émis par le Conseil administratif et de la suite donnée par le Conseil d'État, parce qu'il est aussi important de connaître la réalité de ce travail, pour savoir s'il vaut la peine de s'attacher à prendre ce genre de décisions si, de toute façon, ces dernières sont battues en brèche par le canton.

M. Colquhoun tient à rappeler qu'il ne s'agit de loin pas d'un petit travail. Au cours de la législature 1995-1999, il y avait déjà une dizaine de demandes de naturalisations à traiter lors de chaque séance de Conseil municipal. Et il a été constaté que chaque fois que le préavis était défavorable, la demande de naturalisation était malgré tout acceptée par le Conseil d'État. Encore une fois, il ne s'agit pas d'un petit travail, contrairement à ce que prétend M. Bauduccio : il y a un grand nombre d'entretiens à conduire, il faut recevoir les personnes. C'est un travail qui doit être fait de manière très consciencieuse. Le Conseil municipal, à cette époque, avait décidé de ne plus s'occuper des naturalisations et avait délégué au Conseil administratif cette compétence.

Une des devises de M. Fassbind est d'investir du temps pour gagner du temps. Le temps que le Conseil municipal investit aujourd'hui est très précieux parce que, pour rappel, quand le Conseil municipal devait se prononcer sur une naturalisation, non seulement une commission des Naturalisations se réunissait avant la séance du Conseil municipal pour examiner les dossiers, relativement rapidement d'ailleurs, mais il fallait ensuite, à la fin de la séance plénière du Conseil municipal, évacuer le public pour déclarer le huis clos et présenter brièvement les dossiers, passer en revue rapidement cinq ou six biographies, puis procéder à un vote qui était systématiquement le même puisque certains conseillers municipaux étaient d'avis qu'il fallait de toute façon préavis positivement, tandis que d'autres, pour diverses raisons, s'abstenaient chaque fois. Et finalement le Conseil municipal rejoignait le public dix à quinze minutes plus tard. Cela se reproduisait à chaque séance. M. Fassbind pense que le Conseil municipal peut se l'éviter. Il avait aussi été mentionné, lors de la dernière législature, que si un cas était particulièrement difficile à trancher, rien n'empêchait le Conseil administratif de consulter le Conseil municipal avant de rendre le préavis.

En réponse à M. Colquhoun, M. Bauduccio souligne que pour y avoir assisté pendant trois ans, le Conseil municipal n'a jamais eu dix dossiers à traiter par séance, mais plutôt entre trois et cinq. Avant d'être élus, tous les conseillers municipaux savaient quelle serait leur charge de travail. Ils ont décidé de faire de la politique, il faut qu'ils assument aussi les côtés un peu moins gais de leur travail.

Mme Sommer rappelle qu'il s'agit d'un préavis qui n'a que très peu d'importance. La procédure a été prolongée. Elle était auparavant de deux ans, elle est passée aujourd'hui à trois ou quatre ans. Les exigences sur le plan cantonal sont nombreuses. Les candidats doivent en principe répondre à un questionnaire à choix multiples de 40 questions qui, paraît-il, n'est pas facile même pour des personnes qui ont suivi leur scolarité à Genève. Ils doivent parfois le repasser, ce qui prolonge d'autant la procédure. En effet, les candidats doivent alors redemander certains documents qui ne doivent pas dater de plus de trois mois. Ensuite, la décision est aussi prise au niveau fédéral, qui peut encore dire non. Mme Sommer siégeait également à la commission des Naturalisations. Les commissaires disposaient des rapports de l'administration cantonale, qui étaient plus ou moins parlants. Le Conseil municipal a presque toujours donné un préavis positif, mais il n'avait pas d'influence déterminante déjà à l'époque où la procédure était différente. Au vu du peu de poids qu'a la commune en la matière, Mme Sommer considère que, pour le Conseil municipal, c'est se donner inutilement du travail.

Mme Sobanek siégeait aussi dans la commission des Naturalisations. Ce qu'elle trouvait positif, c'était de pouvoir dire à la personne naturalisée qu'un collectif s'était occupé de sa naturalisation, qu'il ne s'agissait pas d'une décision purement administrative mais que plusieurs personnes s'étaient penchées sur son dossier et avaient accepté sa naturalisation. Elle se rappelle également que certains membres du Conseil municipal s'abstenaient systématiquement. Par ailleurs, sauf exception, dans un cas bien précis, le Conseil suivait toujours les préavis de la commission. Le Conseil municipal avait donc décidé de déléguer cette compétence au Conseil administratif. Mme Sobanek souhaiterait savoir combien de temps le Conseil administratif consacre à l'examen des demandes de naturalisation et combien il reçoit de dossiers.

Mme Garcia étudie les dossiers qui lui sont remis par l'administration. Elle ne téléphone à personne. Ensuite, les dossiers sont présentés au Conseil administratif. Elle dirait que, depuis le début de la législature, il y a eu une cinquantaine de demandes. Jusqu'à présent, le Conseil administratif n'a refusé aucune demande. Il a demandé une fois un renseignement complémentaire.

Si Mme Sobanek ne se trompe pas, en ville de Genève, les demandes de naturalisation passent directement de la commission des naturalisations au Conseil administratif, lequel donne le préavis. Elles ne passent pas par le Conseil municipal en huis clos.

M. Favarger, que plusieurs candidats à la naturalisation ont sollicité pour qu'il les cautionne, déduit de la discussion que l'examen approfondi de la demande est effectué non pas au niveau de la commune, mais du canton.

Mme Garcia précise que les dossiers lui semblent beaucoup plus complets qu'auparavant : des questionnaires sont remplis, les candidats motivent leur volonté de se voir naturaliser, leur formation est indiquée, les noms des « parrains » sont également indiqués.

M. Favarger signale, peut-être plutôt à titre anecdotique, que les seuls cas pour lesquels il a été contacté en tant que caution par le service qui devait statuer concernaient des personnes des pays du Sud. On ne lui a jamais rien demandé pour les personnes des pays du Nord.

Mme Garcia remarque que l'enquête préliminaire a l'air très complète.

M. Favarger relève néanmoins qu'elle n'est peut-être pas conduite de la même façon selon l'origine du candidat.

M. Gross remercie tous ceux qui ont pris part à ce débat très enrichissant. Il préfère quand l'assemblée ne parle pas d'argent, parce que la communication est plus facile. N'ayant jamais assisté à la commission des Naturalisations puisque, depuis qu'il siège au Conseil municipal, cette compétence a toujours été déléguée au Conseil administratif, il avait plusieurs questions qui ont toutes trouvé une réponse au cours de cet échange.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE AU CONSEIL ADMINISTRATIF POUR LA
DÉLIVRANCE DES PRÉAVIS EN MATIÈRE DE NATURALISATION

Vu la procédure de naturalisation pour les étrangers âgés de plus de 25 ans qui prévoit l'obtention pour ceux-ci d'un préavis communal,

vu la modification, en juillet 1998, de l'article 30, alinéa 1, lettre x, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et de l'article 16 alinéa 2 de la loi sur la nationalité genevoise du 13 mars 1992 qui prévoit la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer sa compétence en matière d'octroi du préavis communal pour les étrangers de plus de 25 ans, au Conseil administratif,

vu l'allègement de la procédure qu'entraîne cette délégation et son accélération en particulier lors de la pause estivale,

vu que cette délégation est en tout temps révocable,

vu la modification de la législation sur les naturalisations genevoises également intervenue en juillet 1998, qui prévoit un nouveau mode de traiter les dossiers de naturalisation et en particulier que les éventuels refus de naturalisation doivent être motivés,

vu les articles 30, alinéa 1, lettre x de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et 16, alinéa 2, de la loi sur la nationalité genevoise du 13 mars 1992,

vu la délibération similaire prise par le Conseil municipal lors de sa séance du 15 septembre 2011,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 19 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions

1. De déléguer au Conseil administratif la compétence de préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans.
2. De charger le Conseil administratif d'informer le Conseil municipal des préavis communaux transmis au service des naturalisations.

5. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

5.1 Le Chênois

M. Borda d'Água communique les dates des prochaines séances du comité du *Chênois* :

- 18 janvier 2016
- 14 mars 2016
- 2 mai 2016
- 30 mai 2016
- 5 septembre 2016
- 10 octobre 2016
- 7 décembre 2016
- L'assemblée générale aura lieu à Chêne-Bougeries le 13 juin 2016 à 18h30

5.2 3 Chêne Culture

M. Borda d'Água informe le Conseil municipal du fait que le 3 Chêne Culture a reçu une réponse à son courrier concernant la gare de Chêne-Bourg, lequel avait été lu en séance du Conseil municipal. Pour résumer l'essence de la lettre de Mme Nicollin, maire de Chêne-Bourg, les démarches n'ont pas encore abouti entre la commune de Chêne-Bourg et l'État. Et, une fois de plus, Mme Nicollin accusait l'association 3 Chêne Culture d'ingérence sur le territoire communal de Chêne-Bourg. Comme le comité du 3 Chêne Culture n'a pas pu encore se réunir, M. Borda d'Água proposera à la prochaine séance de suivre le projet en coulisse. Et si la commune de Chêne-Bourg ne désire pas acquérir la gare, l'association se portera candidate à l'acquisition de cette dernière pour y former le dernier maillon culturel qui manquerait sur la voie du CEVA.

Par ailleurs, M. Borda d'Água communique les dates des prochaines séances du comité :

- 20 janvier 2016
- 24 février 2016
- 16 mars 2016
- 13 avril 2016
- 25 mai 2016 ; la séance sera suivie de l'assemblée générale et d'un buffet campagnard à la villa Vincent
- 15 juin 2016.

5.3 Commission Petite enfance et Jeunesse

M. Stroun informe le Conseil municipal du fait que la commission Petite enfance et Jeunesse a décidé, lors de sa dernière séance, de se pencher sur deux enjeux, à moyen et long terme, pour la commune. Le premier concerne le besoin en places de crèche et de jardin

d'enfants à l'horizon 2020. La commune s'agrandit, elle manque de places de crèche et elle a un excédent de places de jardin d'enfants. Est-ce un problème transitoire ou faut-il à moyen terme faire évoluer la répartition des catégories de places d'accueil ? C'est la question sur laquelle la commission aimerait discuter. Le Conseil municipal a entendu plus tôt la conseillère administrative en charge de ce dicastère dire qu'une étude a été confiée à un organisme externe. Il y aura donc des échanges réguliers entre la commission et le Conseil administratif sur ce point. Le deuxième enjeu concerne la structure de gestion des institutions de la Petite enfance. La commune est impliquée aujourd'hui dans trois institutions de la Petite enfance, demain probablement quatre et peut-être plus à l'horizon 2020. Quelle est la meilleure structure de gestion pour répondre aux besoins des communiens d'une manière efficace et efficiente ? Il existe trois systèmes sur le canton : les fondations ou associations, la municipalisation et les délégations à des tiers. Chaque système a probablement des avantages et des inconvénients et tous ont été testés. L'objectif de la commission Petite enfance et Jeunesse est de fournir le plus rapidement possible au Conseil administratif un dossier analysant les différentes forces et faiblesses de ces systèmes, accompagné de recommandations qui puissent aider à la décision.

M. Stroun relève qu'il existe également des enjeux à court terme. En effet, la commune vient d'acquiescer une crèche. Il y a donc une opportunité de s'interroger sur la structure de gestion de cette crèche – mais il faut le faire assez rapidement. De plus, un bâtiment est en train de sortir de terre à Jean-Jacques Rigaud, et un deuxième bâtiment devrait voir le jour à la Pommière. L'attribution de ces bâtiments doit se décider dans un avenir relativement proche. La commission Petite enfance et Jeunesse a formé des groupes de travail interpartis. Elle va essayer de recueillir le plus d'informations possible sur des expériences qui ont été faites en matière de structures de gestion des institutions de la petite enfance. D'ici la prochaine séance de la commission, le 2 décembre, une synthèse devrait avoir été établie, bien que le délai soit très court. Le 2 décembre, la commission aura un débat, en présence probablement de personnes de l'extérieur qui pourront lui donner des éclairages, répondre à ses questions. L'objectif consiste à pouvoir formuler des recommandations le plus rapidement possible. M. Stroun espère que ce travail permettra de dégager des idées consensuelles sur ces sujets très importants pour les communiens comme pour la commune.

5.4 Commission Sociale

Mme Sobanek indique que la commission Sociale n'a pas pu recevoir des représentants de l'épicerie Episol car ces derniers ne sont pas disponibles en ce moment. La commission tentera de les rencontrer dès que possible. Par ailleurs, la commission a le projet d'étudier l'organisation de la location des salles, non pas pour réorganiser cette dernière mais pour analyser des systèmes qui prévoient une contreprestation des citoyens en échange d'une location. Cela se pratique notamment en ville de Genève. La commission Sociale se penchera sur ce sujet lors de sa prochaine séance. Elle avait également discuté des possibilités de faire livrer des courses à domicile *via* une solution comme Caddie Service. Comme les membres de la commission étaient en train de refaire toute la réflexion que Caddie Service a probablement déjà eue, ils se sont finalement dit qu'il valait sans doute mieux auditionner des représentants de l'association.

6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

6.1 Fondation EVE « Nouveau Prieuré »

M. Messerli donne lecture d'une question écrite, qu'il transmet ensuite au président :

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Le 25 mars 2015, notre Conseil a voté par 21 voix pour, soit à l'unanimité, la création d'une fondation de droit privé EVE « Nouveau Prieuré » pour la Petite enfance. Malgré les informations sur l'imminence de la création de cette fondation, soit en Conseil municipal, soit en commission Petite enfance et Jeunesse, l'assemblée générale constitutive n'a pas eu lieu en fin de législature dernière, ni depuis la fin août 2015 dans le cadre de la nouvelle législature.

Il est surprenant que Mme Garcia, notre conseillère administrative responsable de ce dicastère, n'ait pas organisé cette assemblée générale puisqu'elle avait précisé lors de ce même Conseil municipal du 25 mars : « La Fondation doit être créée afin que la crèche puisse ouvrir à la fin de l'été. » Au contraire, Mme Garcia nous a informés lors du Conseil municipal du 24 septembre 2015 que « le conseil de fondation est en stand-by » et confirmé lors du Conseil municipal du 15 octobre ce qui suit : « Le conseil de fondation n'est pas officiellement constitué, il n'y a pas encore eu signature de l'acte constitutif par-devant notaire. Elle a estimé que plusieurs éléments devaient être vérifiés, entre autres, la question du remplacement au sein du personnel éducatif. Mme Garcia-Benedetti a donc approché une société qui gère plusieurs crèches, Pop e poppa, avec laquelle elle a rendez-vous le 27 octobre afin de réaliser un comparatif des coûts en lui confiant éventuellement la gestion de la crèche du Nouveau Prieuré. »

Compte tenu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir vérifier auprès du service de surveillance des communes genevoises ainsi qu'auprès de la Cour des comptes si cette manière de faire, soit décider de ne pas appliquer ou de modifier une décision prise à l'unanimité par le Conseil municipal, est légale.

En vous remerciant d'avance, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président du Conseil, mes salutations les meilleures.

Le président a vérifié le procès-verbal du 25 mars : le Conseil municipal a effectivement voté la création de la fondation en tant que telle, et n'a pas seulement adopté ses statuts. Il croit que la meilleure solution est effectivement de s'adresser au service de surveillance des communes pour avoir son avis, d'un point de vue purement formel, sur l'existence de cette fondation. Pour l'instant, le président constate qu'une décision du Conseil municipal n'est pas encore entrée en force.

6.2 Fermeture des parcelles du cycle d'orientation de la Gradelle et de l'ECG Jean-Piaget le long de la Voie verte CEVA

Mme Sobanek a deux questions concernant les communications du Conseil administratif. La première s'adresse à M. Karr. Mme Sobanek a-t-elle bien compris que le DIP a l'intention de fermer les parcelles sur lesquelles se trouvent le cycle d'orientation de la Gradelle et l'ECG Jean-Piaget ? Elle se rappelle que, lors de l'étude de l'éventuel aménagement de la Voie verte CEVA, il avait semblé important de promouvoir une certaine perméabilité, ce qui ne sera pas le cas quand ces parcelles seront grillagées. Il existera de nouveau une coupure territoriale nord-sud, alors que la commune souffre déjà de ces coupures en particulier sur le plan de la mobilité douce.

C'est bien pour cela que M. Karr attirait l'attention du Conseil municipal sur les intentions du Département de l'instruction publique concernant ces parcelles. Apparemment, le DIP veut

qu'elles soient clôturées. Ces clôtures de deux mètres de haut sont extrêmement préjudiciables à l'image que la commune souhaite donner de la Voie verte. Sur domaine privé, on peut comprendre que les gens veuillent poser des haies et des clôtures parce qu'ils habitent sur place, mais pas sur des parcelles qui appartiennent à la collectivité. En tant qu'enseignante, respectivement députée suppléante, Mme Sobanek pourrait aider à interpeller les autorités qui prennent ce genre de décisions afin de leur dire que peut-être, pour ce qui concerne la Voie verte, elles pourraient faire une exception à cette doctrine du cloisonnement.

M. Favarger rappelle une expérience un peu semblable pour la fermeture du chemin des Voiron, en direction du préau de l'école de la Gradelle. Par deux fois, les tentatives de fermeture n'ont pas duré plus de vingt-quatre heures parce que le grillage a tout de suite été endommagé. Si un grillage, fût-il de deux mètres de haut, est posé par le Département de l'instruction publique, M. Favarger pense qu'assez rapidement, quelqu'un viendra subrepticement avec une cisaille pour créer un passage.

6.3 Frais d'étude pour la Petite enfance

La deuxième question de Mme Sobanek s'adresse à Mme Garcia et concerne les frais d'étude pour la Petite enfance. Lors de la dernière législature, la commune avait une experte pour les crèches au sujet de laquelle Mme Sobanek avait, à titre personnel, beaucoup de doutes. Cette personne a coûté très cher à la commune et l'on a vu qu'*in fine*, il a fallu découdre ce qu'elle avait recommandé. Il ne faudrait pas refaire la même erreur. Mme Sobanek souhaite savoir si le Conseil administratif a une idée des frais qui seront nécessaires pour les mandats que Mme Garcia a mentionnés dans ses communications.

Mme Garcia indique que les deux mandats qui ont été donnés « entrent » dans le cadre budgétaire dévolu aux mandats pour la petite enfance. Le SASAJ a confirmé qu'Amalthée Sàrl est la société qui peut apporter à la commune les meilleures réponses en la matière.

Mme Sobanek souhaite s'assurer que la commune ne court pas le risque qu'Amalthée devienne son experte *ad aeternam*.

Mme Garcia répond par la négative. Il s'agit vraiment d'un mandat d'accompagnement en vue d'étudier la possibilité de transformer les futurs locaux situés à Jean-Jacques Rigaud en crèche, parce que les plans ont à ce jour été conçus pour un jardin d'enfants et que les bâtiments sont en train de se construire. La commune n'arrive pas à remplir le jardin d'enfants. Les informations du SASAJ vont dans le même sens : il faut renoncer aux jardins d'enfants. D'où l'urgence de déterminer si ces locaux pourraient être transformés en crèche. Mme Garcia précise encore que, sur environ 77 enfants inscrits sur les listes d'attente du BuPE, 6 ou 7 seulement cherchent une place dans un jardin d'enfants, tous les autres en cherchent une dans une crèche.

6.4 Réorganisation du service prévention et sécurité

M. Gross relève que, dans ses communications, Mme Garcia a fait part de la réorganisation du service Prévention et Sécurité. Il n'a pas compris si la commune allait engager une autre personne ou s'il s'agit simplement d'une rocade à l'interne qui permet d'avoir deux nouveaux sous-chefs. Par ailleurs, un organigramme pourrait-il être transmis au Conseil municipal, ce qui permettrait d'y voir un peu plus clair ?

Mme Garcia répond qu'il s'agit d'une réorganisation à l'interne. La commune n'engage pas de personnel supplémentaire, elle ne dépense pas un centime de plus. L'organigramme pourra être transmis au Conseil municipal quand il aura été établi.

6.5 Village

Concernant le Village, M. Gross remarque que, dans ses communications, M. Karr a parlé d'une société qui a racheté les bâtiments de la famille Meynet. M. Karr peut-il épeler le nom de cette société ? Par ailleurs, a-t-il déjà eu un contact avec cette entité ? Et cette acquisition menace-t-elle le plan de site qui a été adopté par le Conseil municipal ou la société est-elle ouverte à ce qui a été décidé jusqu'à présent ?

M. Karr indique qu'il s'agit du fonds de valorisation immobilier Valres, qui est en constitution et dont ce bâtiment est l'un des rares objets qu'il possède à ce jour. Le Conseil administratif *in corpore* a reçu les représentants de cette société à leur demande au mois de juin, puis de nouveau au mois d'août et en septembre. Ensuite, dans le cadre du groupe de travail, les représentants de Valres ont été informés et encouragés à prendre le « train en marche ». Le climat dans lequel s'est déroulé le premier atelier d'intégration avec les autres propriétaires était extrêmement favorable. Il y avait presque une demande pour que cela aille encore plus vite. Une pré-répartition des frais a déjà été faite. Un deuxième atelier consacré aux espaces intérieurs de l'îlot, sera organisé – et financé, pour ce qui concerne les mandataires de la commune, par le compte au sujet duquel M. Karr a donné des explications plus tôt. Les choses se présentent donc plutôt bien. S'agissant d'un fonds de valorisation immobilier, la société veut bien sûr valoriser son bien et cherchera des contreparties à l'abandon de certaines surfaces, par exemple en ouvrant au public des places de stationnement seront louées à l'intérieur, ce qui indique d'éventuelles mutations foncières – tout cela reste à discuter, mais en tout cas le climat des discussions en cours est très favorable.

6.6 Tournois de curling au Centre sportif de Sous-Moulin

M. Colquhoun a une information à la fois sportive et sympathique concernant le Centre sportif de Sous-Moulin. Un tournoi de curling ouvert à tout un chacun a lieu demain à la halle de curling. Et dans une semaine aura lieu la Dolly Cup, un tournoi de renommée européenne, avec une quarantaine d'équipes venant de toute l'Europe. M. Colquhoun engage les conseillers municipaux à saisir l'occasion d'aller voir comment se pratique ce sport.

6.7 Chantier ex-garage Pouponnot

La question de M. Colquhoun s'adresse à M. Karr, conseiller administratif délégué. Elle porte sur le chantier qui est actuellement abandonné suite à la démolition du garage Pouponnot. Où en est-on aujourd'hui ? Il semble qu'il y ait eu des problèmes concernant l'autorisation de construire qui ne correspondrait pas à l'autorisation de démolir. La commune suit-elle la situation, sachant que ce grand « trou » à l'entrée de Chêne-Bougeries n'est pas très beau ?

M. Karr indique que ce sujet l'a encore préoccupé pas plus tard qu'hier. En l'occurrence, il s'agit d'une autorisation de construire qui a été délivrée en relation avec une autorisation de démolir. Les deux étaient organiquement liées, la démolition devant permettre la reconstruction. Sauf erreur au deuxième jour du chantier de démolition, M. Karr a reçu une demande d'autorisation complémentaire à préavis pour un projet complètement différent. Il a immédiatement contacté la police des constructions pour lui dire que manifestement un cas de figure d'utilisation potentiellement abusive de l'autorisation de démolir se présentait puisque le projet entré en force n'allait pas être réalisé. Au surplus, la commune avait travaillé pendant deux ans et demi sur le projet précédent, notamment pour arriver à un plan des

aménagements extérieurs résultant d'une négociation et d'un travail réalisé en bonne intelligence avec l'architecte et l'architecte-paysagiste et qui a donc permis d'aller de l'avant avec l'autorisation de démolir / autorisation de construire. Avec la demande complémentaire, du jour au lendemain, toutes les conceptions qui prévalaient à ce plan des aménagements extérieurs étaient abandonnées. La police des constructions a attendu jusqu'au dernier jour de la démolition pour donner une réponse : en substance, le lien n'était pas aussi automatique que ce que l'on entendait et elle était fondée, de par l'autorisation en force, à ne pas suspendre l'autorisation de démolir. Une des craintes que M. Karr avait exprimées était précisément que le chantier reste en plan. Il en existait déjà un autre dans le quartier, au chemin Falletti. Là également, une autorisation de démolir et d'abattre des arbres a été utilisée en plein, il y a maintenant environ un an et demi de cela et aujourd'hui, selon les dernières informations dont M. Karr dispose, non seulement aucun chantier n'est en cours sur cette parcelle mais cette dernière serait apparemment occupée pour partie par des Portakabin en vue de stocker des déchets d'amiante. Ces friches en souffrance sont un réel problème, ce d'autant plus qu'on est dans une situation de pénurie de logements et que des projets sont autorisés au terme d'un processus de planification mais que certaines autorisations de construire ne sont pas utilisées parce que l'on souhaite peut-être réaliser quelque chose de plus rentable encore que ce qui était prévu initialement. En conséquence, M. Karr a demandé hier aux collaborateurs de la commune de mettre sur pied une séance de travail avec les acteurs du nouveau projet, pour essayer de retrouver un engagement de leur part à réaliser ce qui avait été convenu avec les acteurs précédents. Du point de vue de la commune, il y a deux priorités. La première, c'est que l'état futur de cette parcelle soit aussi satisfaisant du point de vue des aménagements extérieurs et du bâtiment que le projet qui avait été négocié, concerté et agréé par les parties. La deuxième, consiste à ne pas rester indéfiniment avec une friche, d'où la préoccupation d'éviter des démolitions anticipées, car aujourd'hui, le quartier est défiguré.

Mme Sommer a été interpellée par les propos que M. Karr a tenus précédemment, lorsqu'il a dit que l'État ne respectait pas la sécurité du droit. Elle a effectué diverses recherches. La procédure semble assez normale. La demande en autorisation de construire a été déposée le 8 décembre 2013. L'autorisation a été préavisée par M. Karr le 17 février. La demande en autorisation de démolition a également été préavisée le 17 février 2014. Ensuite, la typologie des façades a été modifiée. A l'origine, la construction de quatre immeubles de logements avec garage souterrain et installation de panneaux solaires en toiture était envisagée. La demande complémentaire qui a été soumise à M. Karr le 10 avril 2015 mentionne la modification des typologies de façade ainsi que la suppression des niveaux de sous-sol. Il paraît qu'il est assez courant d'entreprendre des modifications, parce que parfois la législation change, ou que les gens ont envie de faire « passer » le projet ou encore que les autorisations de construire sont contestées par le voisinage. Mme Sommer a consulté deux architectes et un juriste, en dehors du PLR, selon lesquels, surtout lorsqu'il s'agit d'une construction en entreprise générale, cela arrive fréquemment. Et du fait qu'à chaque fois le Conseil administratif a pu se prononcer, la sécurité du droit ne saurait être mise en question. Pour ce qui concerne le chemin Falletti, Mme Sommer n'avait pas suffisamment d'informations pour effectuer des recherches précises, mais ces dernières peuvent se faire assez facilement, chacun pouvant se rendre au département et poser des questions.

M. Karr ne voit pas de contradiction entre ce que vient de dire Mme Sommer et ce qu'il a expliqué précédemment. Il existait effectivement un projet d'architecte qui a abouti à une autorisation de démolir ainsi qu'à une autorisation de construire, lesquelles ont été délivrées. Ensuite, un autre projet très sensiblement différent a été proposé par de nouveaux acteurs (ce n'était pas la même entreprise générale). La question est de savoir s'il est légitime d'utiliser

une autorisation de démolir alors que l'on dispose d'une autorisation de construire en force qu'on ne souhaite pas utiliser. Il y a manifestement une divergence sur ce point. Mme Sommer est au demeurant passée comme chat sur braise sur la question qui préoccupe le plus la commune, c'est-à-dire le résultat du travail communal réalisé en concertation avec les représentants du propriétaire, travail qui a été fait pendant deux ans et demi et qui tout à coup passe à la trappe parce que des gens sont dépossédés de leur projet.

6.8 Concert pour soutenir les familles syriennes réfugiées au Liban

Mme Lambert revient sur l'aide au développement, mais de manière plus informelle. Le vendredi 20 novembre, l'association dont s'occupent Mmes Saba et Déruaz-Lombard organise un concert de Michel Tirabosco et Jean-Marie Reboul pour soutenir les familles syriennes réfugiées au Liban. Les conseillers municipaux du PLR sont très sensibles à l'aide au développement mais le font avec leur temps, leur énergie et leur cœur, et non seulement pendant les séances du Conseil municipal. Mme Lambert appelle tous les conseillers municipaux à venir soutenir l'association.

6.9 Directive

Malgré l'heure tardive, M. Messerli a de la peine à passer comme chat sur braise sur la directive qui a été présentée assez rapidement au Conseil municipal – le président en a dit deux mots. Si M. Messerli est bien informé, cette directive est entrée en vigueur le 15 octobre, jour du dernier Conseil municipal, lequel n'en a pas été informé. Il s'inquiète de savoir si les divers courriels qu'il a pu envoyer à certains membres de l'administration communale mettent ces derniers en difficulté.

M. Locher invite M. Messerli à chercher dans ses archives, le procès-verbal de la séance d'information au Conseil municipal du 22 mai 2012 à laquelle M. Messerli était excusé mais dont il a reçu le procès-verbal. Ce procès-verbal comprend neuf pages et contient les réponses à toutes les questions que M. Messerli se pose.

M. Messerli doute que ce procès-verbal contienne la réponse à la question de savoir pourquoi le Conseil municipal n'a pas été informé le 15 octobre.

M. Locher répond que tout figure dans ce procès-verbal. La directive s'inspire directement des propos qui ont été tenus dans le cadre de cette séance.

M. Messerli en conclut que les conseillers municipaux devaient le deviner à partir du 15 octobre.

M. Locher réplique qu'ils devaient avoir une attitude exemplaire, c'est tout.

6.10 Parking

Mme Garcia répond à une question posée par Mme Sommer lors du dernier Conseil municipal concernant le parking de la salle communale, lequel était fermé. Des instructions ont été données et le parking est désormais ouvert lors de chaque séance du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55.

La Secrétaire
du Conseil municipal
M. SOBANEK

Le Président
du Conseil municipal
J. LE GUERN

Annexe : directive concernant les relations entre le personnel communal et le Conseil municipal